



« AU FIL DE LA TRANSITION » - Avril 2026

Revue de presse - Virage Energie Climat Pays de Loire –

Table des matières

GOUVERNANCE.....	2
Transition énergétique : pendant que l'Amérique de Trump regarde en arrière, la Chine rafle la mise.....	2
En Colombie, un sommet sur la sortie des énergies fossiles en pleine crise énergétique	4
La transition aura bien lieu	5
Christian de Perthuis, économiste : « La guerre au Moyen-Orient pourrait retarder la transition énergétique »	6
Plus aucune région d'Europe n'échappe aux ravages du réchauffement climatique.....	7
Sinistralité climatique : la Cour des comptes se penche sur la soutenabilité du régime Cat-Nat.....	8
Quatre associations demandent une loi pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles	9
L'innovation en faveur de la décarbonation - Note d'étape de la CNEPI.....	10
Le bas-carbone en bonne place dans l'appel à projets « premières usines ».....	10
Greentech : une dynamique française freinée par le manque de capitaux.....	11
Actualisation des « Futurs énergétiques 2050 » : RTE attend vos retours	11
The Shift Project dévoile « 20 chantiers incontournables » pour espérer la neutralité carbone en 2050.....	12
Les salariés de l'Ademe craignent le démantèlement de leur agence par l'Etat	13
ENERGIES RENOUVELABLES	14
Les énergies renouvelables ont représenté près de 428 000 emplois en France en 2024	14
Remise du rapport Lévy-Tuot : « réduire le coût du soutien public tout en garantissant une électricité abondante et compétitive ».....	15
Soutien aux ENR du duo Lévy-Tuot : entre levée des contraintes et évolution du modèle	16
Soutien aux ENR : les pistes de la CRE pour réduire la facture.....	17
Annonces PPE3 : « le gouvernement condamne le solaire territorial au profit des grands projets ! »	18
Indignation de la profession face au coup bas sans concertation de la réforme du S21 et de l'autoconsommation transmise en catimini par le gouvernement au CSE	19
Développement de l'agrivoltaïsme : jacobinisme , quand tu nous tiens... ..	20
Éolien en mer : le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier entre en service à 100 %	22
Éolien terrestre : la planification des projets de repowering se dessine	22
Biogaz made in France : l'ambition nationale à l'épreuve du terrain	23
Gaz verts : la filière appelle à accompagner la dynamique actuelle	24
GRDF mise sur l'entreprise bretonne Charwood Energy pour verdir son gaz et le rendre souverain.....	26

ELECTRIFICATION	26
Ursula von der Leyen appelle à accélérer l'électrification en Europe.....	26
Plan d'électrification : un choc de sevrage des énergies fossiles est nécessaire	27
Plan d'électrification : une accélération ciblée qui suscite déjà débats et attentes	28
Industrie, artisanat, agriculture : le plan d'électrification mise sur les équipements et procédés	30
EDF lance un plan de 240 millions d'euros pour accélérer le passage à l'électrique des ménages modestes et des petites entreprises	32
Est-ce le momentum des batteries domestiques ?	32
Flexibilité de la demande : la dynamique démarre, selon RTE	33
NUCLEAIRE.....	34
Cigéo : le Gouvernement rehausse le coût à 37,02 milliards d'euros	34
Matières ou déchets radioactifs, le débat public met en lumière une distinction stratégique.....	35
MATIERES PREMIERES	35
Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'ancien bassin gazier de Lacq se rêve en nouvelle « vallée des aimants »... 35	
« Des résultats qui dépassent les hypothèses hautes » : en Alsace, la course au lithium s'accélère grâce aux projets de géothermie.....	37
Lithium : l'Anses met en lumière des risques sanitaires et environnementaux	39
CO2.....	40
Les premiers prototypes pour pomper le CO ₂ de l'air voient le jour en France, entre promesses et incertitudes	40
Transport de CO2 : un intérêt manifeste dans le Nord Est, selon Natran	41

GOUVERNANCE

Transition énergétique : pendant que l'Amérique de Trump regarde en arrière, la Chine rafle la mise

Si l'on écoute l'administration Trump, seules comptent les énergies fossiles, et à la rigueur le nucléaire. Pendant ce temps, Pékin continue à accélérer dans les énergies vertes et domine de plus en plus ces technologies du futur.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/transition-energetique-pendant-que-lamerique-de-trump-regarde-en-arriere-la-chine-rafle-la-mise-2228808>

Lors de son passage à Paris mi-février, le secrétaire américain à l'Energie, Chris Wright, a présenté une vision convaincante - mais faussée - du système énergétique mondial. « Toute ma vie, le but pour l'Amérique était de devenir indépendante énergétiquement », explique l'homme politique, qui a fait fortune grâce à la révolution du gaz et du pétrole de schiste.

(...)

« **Dominance énergétique** »

D'une certaine façon, les Etats-Unis ont réussi leur pari. En 2019, le pays est devenu exportateur net d'énergie, après plusieurs décennies où la forte consommation domestique avait dépassé la production. Ce qui lui a permis de réduire sa dépendance aux hydrocarbures importés.

(...)

Mais la guerre a montré que les Etats-Unis ne sont pas invulnérables. Depuis le début du conflit, les prix à la pompe se sont envolés, provoquant la colère de nombreux électeurs américains. Seuls les prix du gaz sont restés stables, grâce à une production domestique abondante et à des capacités d'exportation limitées.

(...)

Le président américain vit dans un monde où seuls comptent le pétrole, le gaz, le charbon et, dans une certaine mesure, le nucléaire. C'est de moins en moins le cas. Les énergies fossiles dominent certes toujours le système énergétique mondial, mais les alternatives sont toujours plus fiables et bon marché. Cela doit permettre au reste du monde de sortir de sa dépendance aux hydrocarbures, même si cette transition prendra du temps.

Boom du solaire

Une étude publiée par Ember la semaine dernière le montre. En 2025, [les énergies renouvelables](#) sont devenues la première source de production d'électricité au monde, passant devant le charbon pour la première fois depuis... 1919. Cette progression spectaculaire s'explique surtout par l'essor du solaire, qui a couvert les trois quarts de la hausse des besoins mondiaux en électricité.

Pour la première fois hors période de récession, la production d'électricité à partir d'énergies fossiles recule légèrement dans le monde (de 38 térawattheures). Si les tendances actuelles se poursuivent, l'utilisation des énergies fossiles dans l'électricité devrait stagner pendant quelques années, avant d'entamer un lent déclin dans les années 2030.

La guerre en Iran, qui a fait flamber [les prix de l'essence et du diesel](#), pourrait accélérer ce mouvement en démontrant que les énergies fossiles ne sont pas toujours fiables. Le mois dernier, les ventes de voitures électriques ont bondi de 51 % en Europe continentale, selon des chiffres compilés par New AutoMotive et E-Mobility Europe. Et d'après une autre étude d'Ember, les exportations chinoises de panneaux solaires ont doublé en mars.

Des « moulins à vent »

Car ces tendances, qui donnent l'espoir d'enrayer le changement climatique, sont aussi une très bonne nouvelle pour la Chine. En investissant massivement dans les énergies renouvelables, les batteries et les voitures électriques, le pays a contribué à réduire leur coût. Ses constructeurs, qui se livrent [une concurrence acharnée](#), dominent les chaînes d'approvisionnement mondiales.

« En 2024, la Chine a produit environ 80 % des modules utilisés dans les panneaux solaires et les cellules de batteries, et 70 % des voitures électriques », écrivent les experts d'Ember, qui tiennent un décompte mensuel des exportations chinoises de technologies vertes. Dans l'éolien, cette domination est un peu moins marquée, mais la Chine absorbe tout de même les deux tiers de la valeur.

(...)

Freins à la transition

Pendant ce temps, l'administration Trump déploie tout un arsenal de mesures pour freiner la transition énergétique, en abrogeant la loi qui permettait [de limiter les émissions de gaz à effet de serre](#), en délivrant au compte-gouttes les autorisations nécessaires pour développer des projets éoliens, voire en demandant à l'armée d'acheter de l'électricité produite à partir de charbon... Résultat : les émissions de gaz à effet de serre du pays sont reparties à la hausse en 2025.

Malgré tous ses efforts, l'administration Trump n'est pas arrivée à se débarrasser entièrement des énergies renouvelables. En 2026, les développeurs de projets d'électricité devraient ajouter 86 GW de capacités dans le pays, selon [l'agence américaine de l'énergie](#). Dont 43,4 GW de solaire, 24 GW de batteries, 14 GW d'éolien et... 6,3 GW seulement de projets gaziers. Signe que même Donald Trump ne peut s'opposer à la transition en cours.

En Colombie, un sommet sur la sortie des énergies fossiles en pleine crise énergétique

Planifiée bien avant le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient, la conférence sur la sortie des énergies fossiles a pris un tour particulier alors que le prix des hydrocarbures s'envole partout sur la planète.

<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/en-colombie-un-sommet-sur-la-sortie-des-energies-fossiles-en-pleine-crise-energetique-2229362>

(...)

Après [l'échec cuisant de la COP30](#) qui s'est déroulée au Brésil au mois de novembre dernier, et où pas un mot ne figurait sur la nécessité de se passer du charbon, du pétrole et du gaz pour limiter le réchauffement climatique, la Colombie et les Pays-Bas avaient conjointement décidé fin 2025 d'organiser ce sommet autour d'une coalition de pays volontaires. Il ne s'agit donc pas d'une réunion dans le cadre des Nations unies, et encore moins d'une COP. D'ailleurs, ni la Chine, les Etats-Unis et l'Inde, qui sont les plus gros émetteurs de gaz à effet à serre au niveau mondial, n'étaient présents à Santa Marta.

La France, bon élève

La Colombie peut toutefois se targuer d'avoir réussi à réunir une cinquantaine d'Etats - dont le Brésil, plusieurs membres de l'Union européenne, le Mexique, l'Australie, le Canada... - qui représentent 30 % du PIB mondial selon les organisateurs. Surtout, ce sommet a bénéficié, si l'on peut dire, du nouveau contexte international marqué par la crise énergétique qui secoue le monde entier, et tout [particulièrement les pays d'Asie du Sud-Est](#).

(...)

La France fait en effet figure de bon élève à Santa Marta car c'est l'un des rares pays à avoir présenté une feuille de route de sortie des énergies fossiles détaillée et documentée. Le pays cessera le recours au charbon (aujourd'hui résiduel) en 2030, puis au pétrole en 2045 et enfin au gaz en 2050.

Retour en force du charbon

Difficile d'en faire autant pour beaucoup de pays où la crise énergétique et l'envolée des prix du gaz, loin de voir s'éteindre les énergies fossiles, ont au contraire relancé l'exploitation du charbon, le plus polluant des combustibles fossiles. C'est le cas de la Chine, [qui malgré l'explosion des énergies solaires et éoliennes sur son territoire](#), n'a pas l'intention de renoncer au charbon qu'elle juge indispensable pour assurer la continuité de sa croissance.

(...)

Un constat qui n'a pas empêché le commissaire européen au Climat Wopke Hoekstra, présent à Santa Marta, de sonner l'alarme contre la dépendance mortifère de l'UE au pétrole et au gaz : « En Europe, nous perdons un demi-milliard d'euros chaque jour que dure cette guerre. Nous avons déjà une très bonne raison d'agir pour le climat en opérant cette transition. Nous en avons désormais une autre, pour des raisons commerciales et d'indépendance. »

Rien qu'en France, le fait de passer de 60 à 30 % d'énergie fossile dans la consommation finale d'énergie devrait faire baisser la facture des importations de 20 à 40 milliards par an.

Prochaine COP en Turquie

Un argument économique qui a beaucoup plus de portée que l'argument climatique, relégué aux oubliettes. Le G7 Environnement, qui s'est déroulé à Fontainebleau la semaine dernière, ne s'est-il pas conclu par une déclaration finale où les mots « réchauffement climatique » n'apparaissent pas une seule fois ? Et pour cause, les Etats-Unis ne l'auraient pas signé et ne seraient même pas venus jusqu'en France s'il en avait été autrement.

(...)

La conférence colombienne doit nourrir une feuille de route de sortie des énergies fossiles, qui sera présentée en octobre par la présidence brésilienne de la COP30. Soit quelques semaines avant l'ouverture de la COP31, localisée cette année en Turquie sous présidence australienne.

La transition aura bien lieu

En 2025, pour la première fois, les énergies fossiles ont reculé dans la génération d'électricité dans le monde. Un tournant crucial décrypte François Gemenne.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/la-transition-aura-bien-lieu-2229017>

L'ironie est cruelle : le sommet de Santa Marta sur la sortie des énergies fossiles se tient ces jours-ci, à l'heure même où de nombreux pays participants craignent d'en manquer prochainement, du fait du blocage du détroit d'Ormuz. Si les énergies fossiles sont au coeur de toutes les inquiétudes du moment, ce n'est plus seulement à cause de leur impact sur le climat, c'est surtout à cause de [l'inflation de leur prix](#) et des incertitudes sur leur disponibilité future.

Dans l'inquiétude générale, néanmoins, un point d'inflexion majeur dans la transition énergétique est passé un peu inaperçu. Il était pourtant au coeur du rapport annuel sur l'électricité dans le monde publié par le think tank de référence sur le sujet, Ember Energy : en 2025, pour la première fois hors période Covid, la hausse de la demande d'électricité dans le monde [a été entièrement absorbée par les énergies bas carbone](#), solaire en tête, mais également éolien et nucléaire. Pour la première fois, les énergies fossiles ont reculé dans la génération d'électricité dans le monde : de -0,2 %, alors que la demande d'électricité a encore augmenté de 849 TWh, soit +2,75 %.

Remplacement progressif

Cette baisse marque un tournant crucial : jusqu'ici, la hausse de la demande d'électricité dans le monde s'était toujours accompagnée d'une hausse de la consommation des énergies fossiles : les énergies bas carbone, [malgré leur développement spectaculaire](#), ne suffisaient pas à couvrir la hausse de la demande. Ceci donnait l'impression, au niveau mondial, d'un empilement des énergies les unes sur les autres. Le développement des énergies renouvelables ne servait pas du tout à faire reculer les énergies fossiles, au contraire.

Peu importe que la transition énergétique soit déjà à l'oeuvre dans plusieurs pays, et notamment en Europe : pour le climat, seul le niveau mondial compte. Ce qui faisait conclure certains à l'impossibilité de la transition : du fait de la hausse continue de la demande énergétique, la hausse de la consommation des énergies bas carbone entraînait également une hausse de la consommation des énergies fossiles. Pour l'électricité, ce n'est désormais plus le cas, et tout indique que cette tendance va continuer : les énergies bas carbone ne s'ajoutent plus aux énergies fossiles, elles les remplacent.

Incertitudes

Pour autant, la route reste longue et deux incertitudes majeures persistent. La première tient évidemment à la situation dans le détroit d'Ormuz, et plus globalement aux tensions géopolitiques. Ces tensions devraient logiquement pousser à l'accélération de la transition énergétique. (...)

La seconde incertitude concerne la vitesse et l'ampleur du processus d'électrification : la consommation d'électricité dans le monde représente moins d'un tiers de la consommation d'énergie finale. Même si d'autres types de substitution sont possibles, notamment par la biomasse ou l'hydrogène, la réussite de la transition dépendra largement de notre capacité à accroître la part de l'électricité dans le mix énergétique mondial, et donc à électrifier de nombreux usages dans les transports, les bâtiments et l'industrie.

La crise du détroit d'Ormuz nous rappelle que la transition énergétique n'est pas seulement un enjeu pour le climat : c'est aussi, et désormais surtout, une question cruciale pour le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises et la souveraineté européenne.

François Gemenne est professeur à HEC, coauteur du 6^e rapport du GIEC et président du Conseil scientifique de la Fondation pour la nature et l'homme.

Christian de Perthuis, économiste : « La guerre au Moyen-Orient pourrait retarder la transition énergétique »

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/04/christian-de-perthuis-economiste-la-guerre-au-moyen-orient-pourrait-retarder-la-transition-energetique_6676637_3232.html

Pour beaucoup, un baril de Brent au-delà de 100 dollars et des cours du gaz naturel au plus haut à Rotterdam sont une pilule amère pour l'économie, mais une bonne affaire pour le climat. L'envolée des prix du pétrole et du gaz ne joue-t-elle pas comme une taxe carbone qui renchérit les énergies fossiles ?

Le raccourci, en plus d'être trompeur, est dangereux : la guerre au Moyen-Orient pourrait au contraire alimenter le [backlash des politiques climatiques](#) et retarder la transition énergétique. Pétrole et gaz ne franchissent plus le détroit d'Ormuz. Pour autant, aucune cargaison de charbon n'y est, ni ne sera bloquée. Le conflit risque ainsi de relancer le charbon pour les usages où il peut se substituer au gaz ou au pétrole. C'est déjà le cas pour la production d'électricité. Durant les premières semaines du conflit, le prix du charbon a augmenté de moitié. En cause ? La poussée de la demande des compagnies électriques asiatiques et européennes, qui substituent le minerai au gaz devenu trop onéreux pour générer l'électricité. Une mauvaise nouvelle pour le climat puisque, pour la même énergie produite, il émet deux fois plus de CO₂.

(...)

Double dynamique

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déjà amorcé un cycle d'investissement dans le gaz naturel liquéfié. Le conflit iranien risque de l'amplifier et de l'élargir à l'ensemble des hydrocarbures. La fermeture du détroit d'Ormuz a eu des effets quasi instantanés sur les cours pétro-gaziers. La prolongation du conflit, avec sa cohorte de destructions d'infrastructures économiques, accroît la probabilité d'une hausse pérenne des prix du pétrole et du gaz, ce qui incite à la relance des investissements.

Le récent « [deal](#) » de TotalEnergies avec l'Amérique trumpienne – récupérer les dollars destinés à l'éolien pour les mettre dans le gaz – en donne une image caricaturale. A quelques mois des élections de mi-mandat, le renchérissement des carburants est une épine dans le pied pour Donald Trump. Mais la hausse des cours du pétrole et du gaz est un puissant levier pour amplifier les investissements dans l'énergie fossile dans un pays désormais exportateur net de charbon, de gaz et de pétrole.

(...)

S'ils trouvent des débouchés, ces investissements dans le pétrole et le gaz alourdiront la facture climatique de demain. Dans le cas inverse, ils accroîtront le stock d'actifs échoués. Les variables-clés aiguillant vers l'un ou

l'autre des scénarios sont entre les mains des importateurs. En Asie, le choc des prix a été amorti par la double stratégie de bascule vers les énergies de flux – solaire et éolien, à titre principal – et d'électrification des usages. Il ne fait guère de doute que le conflit iranien va accélérer cette double dynamique impulsée par la Chine, qui se diffuse désormais dans nombre d'économies asiatiques.

Les signaux sont plus contrastés en Europe, où les vents du backlash climatique soufflent fort de l'Atlantique et, désormais, de l'Oural. Les reculs sur les objectifs d'électrification de l'automobile ou sur le système des quotas de CO₂ en sont deux illustrations récentes. S'il se laisse contaminer, le Vieux Continent va renoncer à ses ambitions climatiques. Dans le même temps, il reculera sur le front de la réindustrialisation, qui passe par l'accélération des investissements dans la transition bas carbone.

Plus aucune région d'Europe n'échappe aux ravages du réchauffement climatique

Selon le rapport annuel sur l'Etat du climat en Europe réalisé par Copernicus, 2025 a été la troisième année la plus chaude jamais enregistrée sur le continent. Toutes les régions, notamment les plus septentrionales, sont touchées.

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/plus-aucune-region-deurope-nechappe-aux-ravages-du-rechauffement-climatique-2229058>

Incendies, sécheresses, fonte des glaciers, l'année 2025 a été marquée par de tristes records. Selon le rapport annuel du centre européen Copernicus, réalisé avec l'Organisation météorologique mondiale, 2025 est la troisième année la plus chaude jamais enregistrée sur notre continent. Avec un réchauffement moyen de + 2,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, l'Europe se réchauffe plus de deux fois plus vite que les autres parties du globe.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer, notamment la présence de l'Arctique qui est la région du monde qui se réchauffe le plus vite (+ 3 °C environ depuis les années 1970) mais aussi la présence de nombreux glaciers sur le continent européen. Or, la fonte des glaciers et la diminution de l'enneigement renforcent ce que les scientifiques appellent l'effet albédo : le pouvoir réfléchissant de l'énergie solaire est bien moindre sur des zones de terre qui absorbent davantage la chaleur que sur des zones enneigées ou glacées qui réfléchissent le rayonnement solaire.

[Avec la disparition des glaciers](#), dans les Alpes notamment, et la diminution de la couverture neigeuse, l'Europe perd beaucoup de sa faculté à amortir le réchauffement.

(...)

Sécheresse et incendies de forêts

Les cours d'eau ont d'ailleurs été particulièrement affectés par ces conditions climatiques extrêmes. Sur l'ensemble du continent européen, environ 70 % des cours d'eau ont connu des débits inférieurs à la moyenne. Et au mois de mai 2025, plus de la moitié de l'Europe était touchée par la sécheresse.

Ce qui explique en partie [la multiplication des feux de forêts](#) : plus d'un million d'hectares a brûlé en Europe l'an dernier, une superficie supérieure à Chypre. L'Espagne a été très touchée, ainsi que le Portugal, mais des pays peu familiers des incendies de forêts ont aussi été concernés, comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Avec pour corollaire d'importantes [émissions de carbone](#) qui ont, là encore, atteint des records et qui amplifient un peu plus le changement climatique.

« Avec l'augmentation des températures, la généralisation des incendies et des sécheresses, les preuves sont sans équivoque : le changement climatique n'est pas une menace future, il est notre réalité actuelle », alerte Samantha Burgess, responsable pour le climat au CEPMMT.

En conclusion, le rapport rappelle que si les courbes de température poursuivent la tendance des trente dernières années au niveau mondial, nous atteindrons la limite de + 1,5 °C de réchauffement moyen d'ici la fin de la décennie, soit bien avant la fin du siècle, qui était la limite fixée par l'Accord de Paris en 2015.

Sinistralité climatique : la Cour des comptes se penche sur la soutenabilité du régime Cat-Nat

Le financement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat-Nat) est menacé par le changement climatique. La Cour des comptes recommande notamment de revoir la surprime et un renforcement de la prévention et de l'adaptation aux risques.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/rapport-cour-des-comptes-catnat-sinistres-catastrophes-naturelles-ccr-assureurs-47923.php4>

(...)

Évolution « souhaitable » de la surprime

Depuis sa création, le régime Cat-Nat a ainsi permis d'indemniser 3,6 millions de sinistres pour plus de 50 milliards d'euros (hors automobile), évalue la Cour, dans un nouveau rapport (1) publié ce 27 avril. « *Ce régime original, qui garantit aux assurés une indemnisation rapide, connaît cependant des tensions dues aux effets croissants du changement climatique* », préviennent les magistrats financiers. La question du financement des indemnités se pose donc de plus en plus, face aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et destructrices. D'ailleurs, l'augmentation attendue du coût des dégâts causés est estimée entre +47 % et +85 % d'ici 2050, estime la CCR avec l'aide de Météo-France. Dans ce contexte de hausse de la sinistralité avec le changement climatique, le Gouvernement a décidé d'augmenter, en janvier 2025, le taux de la surprime, faisant passer, pour les particuliers, son coût moyen de 25 à 40 euros par an, indique la Cour. Ces cotisations n'avaient pas été réévaluées depuis près de vingt-cinq ans. La Cour des comptes recommande donc au ministère de l'Économie de revoir, au moins tous les cinq ans, « *l'évolution souhaitable* » de la surprime, avec la possibilité d'un examen exceptionnel en cas de « *dérive brutale* » du régime Cat-Nat.

Renforcer la prévention et l'adaptation

La pérennité du régime suppose aussi un « *renforcement* » de la prévention et de l'adaptation aux risques, ajoutent les Sages de la rue Cambon. D'ici fin 2027, ils préconisent au Gouvernement de disposer, à « *un niveau géographique fin* », d'une carte prospective des risques du régime Cat-Nat sur le territoire. (...). Cette cartographie devrait être publiée sur *Géorisques* et jointe à la documentation obligatoire dans chaque transaction immobilière (acquisition, location).

D'ici 2027, la Cour recommande, en outre, au Gouvernement de produire des plans de prévention des risques naturels (PPR) dans l'ensemble des zones exposées et de « *les mettre à jour, le cas échéant, après la survenance d'une catastrophe naturelle* ». (...)

Mieux reconstruire après un sinistre

Promouvoir le principe de « build back better »

Dans sa réponse à la Cour, Jacques Le Pape, le président de la CCR, plaide pour promouvoir le principe de « build back better ». Selon lui, cette approche, favorise une réparation plus durable et une adaptation des biens, renforçant leur résilience face aux événements extrêmes et, de ce fait, limitant le coût des dommages en cas d'événements futurs. Trois leviers sont envisageables, selon ce dernier. Il propose « d'adapter le code des assurances pour intégrer la prise en charge des surcoûts liés à la résilience dans le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles ; d'adapter un dispositif budgétaire existant, tel que le FPRNM ou la ligne budgétaire de

prévention individuelle du RGA, pour financer ces travaux sans créer un nouveau fonds ; et de développer des solutions contractuelles via l'assurance, avec des clauses spécifiques »(...)

Enfin, à cause du changement climatique, certains événements extrêmes devraient se multiplier, et donc « *progressivement passer sous le seuil d'éligibilité décennal* », et ainsi « *sortir à terme du champ du régime* » Cat-Nat, juge la Cour des comptes. « *Avec une meilleure connaissance des mesures de prévention, certains risques pourraient être quasiment réduits à zéro. C'est notamment le cas de la [prévention du RGA](#)* », illustre-t-elle. « *L'existence de technologies efficaces pourrait ainsi à l'avenir permettre de rationaliser le champ du régime et de responsabiliser l'ensemble des acteurs. En particulier, [les assureurs privés](#) pourraient alors plus sûrement investir ce marché et proposer leurs services de couverture du risque RGA* », estime la Cour.

1. Télécharger le rapport de la Cour des comptes
<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47923-rapport-cour-des-comptes-re>

Quatre associations demandent une loi pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles

La flambée des prix de l'énergie ravive une urgence sociale : face à la dépendance aux énergies fossiles, quatre associations pressent l'État d'agir. Elles proposent une loi pour accélérer la transition des ménages les plus vulnérables.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/propositions-associations-Cler-RAC-Transport-environnement-Caritas-France-aides-menages-energies-fossiles-47816.php4>

Avec la guerre au Moyen-Orient, la facture d'énergie s'affole pour certains ménages surtout pour les plus précaires qui dépendent des énergies fossiles pour se chauffer ou se déplacer. Quatre associations veulent faire entrer cette [précarité énergétique](#) dans le débat politique et encouragent le Gouvernement et le Parlement à légiférer en faveur d'un accès à l'énergie pour tous. Le réseau Cler, le Réseau Action Climat (RAC), le Secours Catholique-Caritas France et T&E France espèrent ainsi un projet ou une proposition de loi en ce sens « *dans les meilleurs délais* ».

« *Le contexte rappelle une nouvelle fois que la France est en retard en matière de souveraineté énergétique, estime Étienne Charbit, responsable projet Europe au réseau Cler. Ce retard a des conséquences néfastes pour les ménages vulnérables qui sont exclus de l'accès aux solutions de transition comme la [rénovation des logements](#) ou l'achat d'un véhicule électrique. Il est donc temps de légiférer* ». Les associations estiment que cette loi pourrait constituer le [plan social pour le climat](#) que chaque État membre doit mettre en place pour bénéficier du Fonds social pour le climat mis en place en 2022 au niveau européen. Et elles ont déjà une idée bien précise de ce qu'il devrait avoir dedans.

Augmenter la portée des aides actuelles

Selon les associations, ce projet de loi devrait répondre à plusieurs volets notamment estimer précisément les besoins de financement sur plusieurs années et mettre en place des outils pour démocratiser l'accès aux solutions de rénovation et de mobilité. Les outils existants comme [le chèque énergie](#), les certificats d'économies d'énergie (CEE), [le leasing social](#) et l'aide MaPrimeRénov' sont jugés insuffisants. Les associations proposent de les redimensionner « *pour les rendre plus justes* ». (...)

Ce nouvel « *amortisseur social* » et l'élargissement des outils actuels nécessiteront donc de nouveaux financements que les associations proposent d'aller chercher du côté des plus aisés. Ces nouveaux budgets viendraient alimenter un « *fonds social de solidarité* » qui pourrait garantir une enveloppe budgétaire sur le long terme.

Taxer l'empreinte carbone des plus fortunés

Pour abonder ce fonds extrabudgétaire, les associations suggèrent d'actionner de nouveaux leviers européens et nationaux. Ce fonds pourrait ainsi être abondé par l'existant : les revenus du marché carbone européen ETS 1 et les montants de la contribution climat-énergie. L'ETS 1 a rapporté 1,5 milliard d'euros en 2024. Lorsqu'il sera mis en place, le futur [ETS 2](#), qui inclura le secteur des transports et du logement, pourra également l'abonder : il pourrait générer au moins 6,5 milliards d'euros par an, selon l'Institut Jacques Delors. « À condition que le signal-prix soit appliqué de manière adéquate (c'est-à-dire en amortissant son effet sur les ménages vulnérables), l'ETS 2 pourrait permettre d'accélérer la transition des secteurs du logement et de la mobilité, et ainsi de renforcer la souveraineté énergétique française », expliquent les associations.

Et pour compléter le tout, les quatre acteurs suggèrent de créer de nouvelles taxes en faisant porter l'effort de financement par les acteurs qui ont la capacité financière et matérielle d'absorber le signal-prix et d'accéder aux alternatives, par exemple en taxant les actifs financiers carbonés des ménages aisés. (...)

Avec cette idée de projet de loi, les associations espèrent surtout faire entrer ces questions et provoquer le débat dès maintenant au Parlement « avant l'élaboration du budget, afin d'avoir un moment à part pour en discuter, avant l'hiver prochain, avant la loi de finances », explique Émeline Notari. Cette loi viendrait en complément du plan d'électrification annoncé par le Gouvernement et remettrait aussi sur le devant de la scène la sobriété », ose espérer Marie Chéron.

L'innovation en faveur de la décarbonation - Note d'étape de la CNEPI

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/linnovation-en-faveur-de-la-decarbonation-note-detape-de-la-cnepi>

Dans un contexte d'accélération du changement climatique, la transition vers une économie bas carbone constitue l'un des défis du XXI^e siècle. Mise au service de la décarbonation, l'innovation constitue aussi un enjeu majeur de compétitivité et de souveraineté. La France, l'UE et d'autres pays ou régions du monde ont ainsi lancé de multiples initiatives visant à promouvoir les technologies dites « propres ». À l'échelle mondiale, les technologies bas carbone représentent désormais plus de 15 % des dépôts de brevets, une part qui a doublé en vingt ans. La France, comme la plupart des pays européens, a vu diminuer son poids relatif dans ce domaine (4 % du total mondial, ces dernières années), avec l'émergence de la Chine et de la Corée du Sud.

Comment la France se situe-t-elle plus précisément dans la dynamique mondiale de l'innovation « bas carbone » ? De nouveaux travaux de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI), animée par le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, éclairent cet enjeu en dressant un panorama des évolutions à l'œuvre en France et dans le monde.

Le bas-carbone en bonne place dans l'appel à projets « premières usines »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/laureat-appel-projet-premieres-usines-innovations-bas-carbone-47784.php4>

Plusieurs innovations bas carbone vont bénéficier d'un soutien financier de l'État dans le cadre de l'appel à projets « premières usines ». Pour les huitième et neuvième sélections, 13 lauréats supplémentaires se partageront 81 millions d'euros financés par le programme France 2030. L'objectif est d'industrialiser des technologies innovantes ou stratégiques (batterie, électronique, spatial, agriculture).

Dans la liste des lauréats, on retrouve le projet Juno de [Fertigly France](#) de création d'une première usine d'engrais bas carbone qui vise à produire 500 kilotonnes par an à partir d'hydrogène électrolytique dans les Hauts-de-France.

Dans le secteur des batteries, trois projets sont sélectionnés. Il s'agit du PU2BL de [VoltR](#) pour construire une première usine de reconditionnement de batteries, dotée d'une capacité de traitement de 40 tonnes par mois dans les Hauts-de-France également. En Occitanie cette fois, le projet H2C FAb de [Water Horizon](#) vise à monter une production industrielle de batteries mobiles de stockage thermique permettant la production de froid industriel à partir de chaleur fatale. Enfin, en Rhône-Alpes, l'entreprise Wattalps envisage de développer des batteries refroidies par immersion pour électrifier les engins industriels (projet Wattsup).

Côté aviation, l'appel à projets a retenu le projet Pionnair de Ascendance Flight Technologies pour développer un système de propulsion électrique hybride pour l'ensemble de l'aviation, avec l'ambition de contribuer à la décarbonation du secteur.

Greentech : une dynamique française freinée par le manque de capitaux

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/innovation-bas-carbone-position-France-HCSP-47818.php4>

« La transition vers une économie à bas carbone constitue l'un des défis majeurs du XXI^e siècle, en réponse à l'accélération du changement climatique, rappelle le Haut-commissariat à la stratégie au plan (HCSP). Atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 nécessite une transformation structurelle de l'économie, notamment avec une orientation vers les technologies présentant les meilleurs bilans carbone ». [Face à ce défi](#), le HCSP, délivre, dans une note de synthèse publiée le 9 avril 2026, la position de la France [dans le domaine de l'innovation bas carbone](#).

En 2022, l'effort public et privé de recherche & développement (R&D) à finalité environnementale a été estimé entre 5 et 5,7 milliards d'euros, ce qui correspond à 8 % des dépenses intérieures totales pour la protection de l'environnement. Financé en majeure partie par les entreprises, cet effort reste inférieur à celui de plusieurs pays de l'OCDE, en proportion de leurs budgets publics de R&D.

L'hexagone fait partie des pays spécialisés dans les technologies de décarbonation, notamment celles concernant le transport aérien, le ferroviaire, l'énergie nucléaire, les combustibles issus de l'agriculture ou de déchets, ainsi que le captage et stockage du carbone. Toutefois, [la France est en retrait](#) dans certains domaines en forte croissance mondiale tels que les technologies propres (cleantech) liées aux batteries ou aux technologies d'information et de communication.

Enfin, si la France dispose de près de 2 900 startups « greentech » qui rivalisent avec des grandes entreprises, elle pêche au niveau du financement externe, ce qui limite la capacité des jeunes entreprises à se développer à grande échelle.

(...)

Actualisation des « Futurs énergétiques 2050 » : RTE attend vos retours

<https://www.connaissancedesenergies.org/actualisation-des-futurs-energetiques-2050-rte-attend-vos-retours>

De « nouveaux éléments de contexte » à intégrer

Alors que le gouvernement doit présenter cette semaine son grand plan d'électrification des usages, le lancement de cet appel à contributions va encore renforcer les débats, et probablement les polémiques, autour des modalités et du rythme de l'électrification de notre système énergétique.

Pour rappel, [RTE avait publié fin 2021 sa grande étude « Futurs énergétiques 2050 »](#), grâce à laquelle le gestionnaire de réseau souhaitait permettre « pour la première fois de projeter l'évolution des besoins d'électricité et d'évaluer les options de planification à un horizon ~30-40 ans ». Ce travail de prospective doit être renouvelé tous les cinq ans et RTE envisage de présenter sa première actualisation « à la fin de l'année 2026 ».

Des travaux ont été entamés dès début 2025, indique RTE, et l'appel à contributions en cours intervient après la prise en compte de « nouveaux éléments de contexte » majeurs : évolution du contexte énergétique mondial (invasion de l'Ukraine par la Russie et conflit en cours au Moyen-Orient), révision des objectifs climatiques européens à la hausse (mais aussi remise en cause de ces objectifs, à l'image de la [renégociation de l'objectif de fin de vente des véhicules thermiques en 2035 en Europe](#)), trajectoire de la consommation électrique en France (avec une hausse freinée entre autres par les effets de la crise énergétique), etc.

41 blocs de questions

L'actualisation des « Futurs énergétiques 2050 » doit « aussi garantir la cohérence de la prospective du temps court (les prochaines années) et de celles du temps long. Au cours des derniers mois, RTE a publié [un nouveau Bilan prévisionnel 2025 faisant état de la nécessité d'accélérer sur l'électrification à court terme afin de permettre à la France de se mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs de décarbonation et de souveraineté](#) », souligne le gestionnaire de réseau.

Sur cette base, RTE mentionne quatre objectifs principaux liés à cette actualisation :

- actualiser les perspectives de consommation énergétique et les besoins en électricité à couvrir dans différentes configurations (niveaux de décarbonation, compétitivité) ;
- identifier les leviers pour optimiser le coût du système électrique français et favoriser les perspectives d'électrification et de réindustrialisation ;
- évaluer la résilience des scénarios à certains aléas majeurs au niveau mondial ;
- poursuivre l'évaluation des conditions de robustesse techniques des scénarios.

La consultation publique de RTE contient 41 blocs de questions (comportant des ensembles de sous-questions) sur les différentes filières, approches et hypothèses pouvant être retenues dans le document de prospective final.

Cet appel à contributions est ouvert jusqu'au 15 mai 2026, les réponses devant être transmises sur la page dédiée du site www.concerte.fr ou par mail à l'adresse rte-concerte-bp@rte-france.com.

[Consulter l'appel à contributions « sur le cadrage général de l'exercice, les hypothèses pour la construction des trajectoires de consommation et des mix de production et les méthodologies et données pour les analyses détaillées des scénarios ».](#)

The Shift Project dévoile « 20 chantiers incontournables » pour espérer la neutralité carbone en 2050

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/shift-project-devoile-20-chantiers-incontournables-pour-espérer-la-neutralite-carbone-en-2050-260414>

The Shift Project a publié mardi son "Plan robuste pour l'économie française", qui développe vingt "chantiers" grâce auxquels la France peut atteindre une neutralité carbone en 2050, selon le centre de réflexion.

Des ambitions détaillées dans 6 secteurs

"Il y a 20 chantiers incontournables si on veut réussir la décarbonation de la France et il y a un certain nombre de conditions à aligner pour la réussir", a affirmé Clément Caudron, chef de projet "Stratégie de transition robuste" lors d'une conférence de presse.

The Shift Project a identifié ces axes de progression dans six secteurs: les transports (déployer massivement le vélo, étendre les transports en commun, relancer le fret ferroviaire...), le logement (rénover les logements et déployer les pompes à chaleur), le numérique (maîtriser le déploiement de centres de données), l'industrie (produire de l'acier bas-carbone en France, capter, stocker et valoriser le CO₂...), l'énergie (prolonger et relancer le nucléaire, déployer l'éolien et le photovoltaïque...) et l'agriculture (préserver les puits de carbone, transformer les systèmes d'élevage...).

Pour chaque chantier, plusieurs scénarios ont été élaborés : réussite haute, intermédiaire ou basse.

Par exemple, pour le nucléaire, la version ambitieuse est d'avoir 14 nouveaux EPR2 d'ici 2050, celle intermédiaire est d'en construire 6 et la version basse est d'en avoir zéro.

« Très peu de marges »

Si tous les axes de progression atteignent les objectifs ambitieux, la neutralité carbone devient une réalité en France à l'horizon 2050.

"On a très peu de marges, on ne peut pas se permettre de faire l'impasse sur tel ou tel chantier (...) On a pris trop de retard sur la décarbonation, il faut tout accélérer en même temps", selon Nicolas Raillard, responsable de la coordination des projets, qui entend influencer les débats pendant la campagne présidentielle.

Le succès des différents chantiers de décarbonation "dépend de conditions clés" selon The Shift Project, "dont la réalisation reste incertaine et la maîtrise totale ne peut être garantie": construction des infrastructures, innovation technologique, rythmes industriels, recrutement et formation, évolution des usages et conditions agronomiques et sylvicoles.

(...)

Les salariés de l'Ademe craignent le démantèlement de leur agence par l'Etat

https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/04/07/les-salaries-de-l-ademe-craignent-le-demantelement-de-leur-agence-par-l-etat_6677917_3244.html

Le gouvernement est-il en train d'organiser le démantèlement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)? S'il s'en défend, c'est la crainte exprimée par des salariés et membres du conseil d'administration de cette structure qui a vu le jour en 1992. Fin février, [le média Contexte avait publié une partie de l'avant-projet de loi sur la décentralisation](#) dans lequel était mentionné le transfert des délégations régionales de l'Ademe au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Le sujet est désormais présent dans un avant-projet de loi « *visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics* » dont *Le Monde* a pu consulter une version récente. Son article 7 porte sur l'« *intégration des délégations régionales de l'Ademe au sein des Dreal* », délégations régionales dorénavant placées « *sous l'autorité du représentant de l'Etat* ».

(...)

L'Ademe est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères chargés de la transition écologique, de l'énergie et de la recherche. Il emploie 1 200 salariés qui relèvent du droit privé et dispose de 17 délégations régionales (13 en métropole et 4 en outre-mer). Reconnu pour son expertise, son rôle est d'accompagner la transition écologique, notamment en finançant, pour le compte de l'Etat, des projets innovants portés par des entreprises ou des collectivités.

Attaquée par des élus

« C'est une machine à distribuer de l'argent public : quand l'Etat lui donne 10 euros, elle en redistribue 9, et l'euro qui reste lui sert à s'assurer que les neuf autres sont bien utilisés. On peut difficilement faire plus efficace », note Benoît Leguet, directeur de l'Institut de l'économie pour le climat (I4C) et membre du conseil d'administration de l'Ademe au titre des personnalités qualifiées. « Ils savent faire techniquement évoluer les projets des collectivités, on aura du mal à faire mieux », renchérit Jean Revereault, vice-président d'Intercommunalités de France, qui siège à ses côtés au conseil d'administration chargé de représenter les collectivités.

Mais cette agence est régulièrement attaquée par des élus de droite et d'extrême droite qui la jugent trop coûteuse. En 2024, un amendement du Rassemblement national avait proposé de la « supprimer » et de « réinternaliser » ses missions « en administration centrale ». Trois mois plus tard, Valérie Pécresse, la présidente (Les Républicains) de la région Ile-de-France, souhaitait faire de même et « transférer son budget aux régions ».

(...)

« Poil à gratter » pour l'Etat

« Est-ce que les préfets sont connus pour être de fervents défenseurs de l'écologie ? La réponse est non », ajoute une représentante CFDT des salariés, qui a souhaité rester anonyme. Selon elle, l'agence paie son autonomie et son côté « poil à gratter » pour l'Etat. Cette dernière rappelle également que la mission des Dreal est de « contrôler l'application de la réglementation » quand le rôle de l'Ademe est celui d'un accompagnement. « La Dreal, c'est la police de l'environnement, explique-t-elle. Les gens ne sont pas venus travailler à l'Ademe pour se retrouver dans une Dreal. »

Pour Anna Pic, députée socialiste de la Manche, également administratrice de l'Ademe, « les risques de perte de compétences sont extrêmement importants ». Pour l'élue, il s'agit d'un « démantèlement de l'Ademe » à un moment où l'on assiste à « une utilisation politicienne de l'expertise scientifique ».

Beaucoup se demandent pourquoi l'exécutif se lance dans cette réforme, à un an de la présidentielle. « Je ne vois pas le gain, mais je vois la perte », avance Benoît Leguet. M. Revereault trouve que « cette évolution n'est pas saine ». « La seule explication cohérente, c'est de se payer un totem politique », critique un administrateur. Interrogée, la direction de l'Ademe fait savoir qu'elle « ne dispose pas des éléments pour répondre, car c'est en discussion au gouvernement ».

(...)

« A l'heure où Sébastien Lecornu semble découvrir les vertus de l'électrification avec la guerre en Iran, si l'objectif est de dézinguer l'Ademe, dont les dernières lettres signifient "maîtrise de l'énergie", il est urgent de ranger ce projet dans le catalogue des bonnes idées à ne surtout pas mettre en œuvre », lâche un administrateur de l'Ademe. Un conseil d'administration extraordinaire consacré à ce sujet devrait avoir lieu d'ici à juin. Selon le ministère de la transition écologique, le véhicule législatif intégrant la réforme de l'Ademe est attendu en conseil des ministres le 13 mai pour une première lecture au Sénat dans la deuxième quinzaine de juin.

ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables ont représenté près de 428 000 emplois en France en 2024

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-emplois-energies-renouvelables-SER-47875.php4>

À travers un nouveau volet sur les [retombées économiques générées par les énergies renouvelables](#), le Syndicat des énergies renouvelables (SER) dévoile, cette fois, le poids des emplois directs et indirects des filières en

France. Selon l'étude réalisée avec l'appui méthodologique des cabinets Utopies et Columbus Consulting, l'ensemble des activités de production, installation, maintenance et de sous-traitance, ont représenté 427 732 emplois en 2024. Soit 248 785 emplois directs (dans les entreprises du secteur) et 178 947 emplois indirects (chez leurs fournisseurs et sous-traitants). L'étude intègre le solaire, le chauffage au bois domestique, l'hydroélectricité, l'aérothermie, l'éolien terrestre et en mer.

Portés à la fois par de grands groupes et par des TPE-PME (47 %), ces emplois sont en grande partie (40 %) non délocalisables. Ils s'inscrivent principalement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, mobilisés pour la construction des installations et les secteurs des services spécialisés, scientifiques et techniques, et du commerce.

Particularité de cette étude : les auteurs ont évalué les emplois « induits », c'est-à-dire ceux liés aux dépenses des salariés (par exemple dans le commerce, la restauration ou les services locaux), et les emplois « catalytiques », liés à l'attractivité économique des territoires où les renouvelables sont implantés (par exemple des entreprises qui s'installent à proximité pour bénéficier de cet écosystème). Il s'agit d'une forme d'« effet d'entraînement » local, théorisé par l'économiste Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008.

En intégrant ces effets plus larges, le poids de l'emploi double quasiment avec 905 000 emplois au total, dont 347 000 pour les emplois induits et 130 000 pour les emplois catalytiques. « Par leur présence dans un territoire, les ENR renforcent la compétitivité et l'attractivité de celui-ci et contribuent à y soutenir l'emploi », en déduit le SER. « 700 *intercommunalités* présentent ainsi au moins dix emplois soutenus par la seule proximité des entreprises ENR, illustrant l'ampleur et la diffusion de ces mécanismes. », ajoute-t-il.

Remise du rapport Lévy-Tuot : « réduire le coût du soutien public tout en garantissant une électricité abondante et compétitive »

<https://www.lechodusolaire.fr/remise-du-rapport-levy-tuot-reduire-le-cout-du-soutien-public-tout-en-garantissant-une-electricite-abondante-et-competitive/>

Le Premier ministre a reçu le jeudi 9 avril le rapport de la mission confiée à Jean-Bernard Lévy, président du Conseil Français de l'Énergie et ancien PDG d'EDF, et à Thierry Tuot, conseiller d'état et ancien directeur général de la Commission de régulation de l'énergie. La mission partage **45 recommandations** pour réduire le coût du soutien public tout en garantissant une électricité abondante et compétitive. Le Gouvernement a déjà annoncé que la recommandation n°6 relative à la mise à l'étude de l'utilisation d'une partie des fonds d'épargne du Livret A ne sera pas retenue.

(...)

Parce que les volumes produits d'énergie éolienne et solaire ont particulièrement augmenté ces dernières années et que les prix constatés sur le marché, qui est un marché européen dépendant des prix du gaz naturel, sont inférieurs aux prix garantis aux producteurs de ces énergies, la composante de la CSPE (Charges de Service Public de l'Énergie) qui est la compensation qui est due par l'Etat aux producteurs, augmente : 2,6 milliards d'euros pour le photovoltaïque et l'éolien en 2024, 5,3 milliards en 2025, 6,8 milliards au moins attendus en 2026.

Ces trois dernières années ont vu en outre une accélération des volumes de soutien accordés au travers des guichets ouverts ou des appels d'offres, ce qui implique dans les prochaines années, une fois ces projets construits, un volume de production renouvelable éolienne et solaire toujours en croissance rapide. Dans nombre de scénarios, et malgré l'expiration prochaine de contrats d'obligation d'achats très coûteux remontant aux premières années du dispositif, les soutiens publics budgétaires aux renouvelables éoliens et solaires pourraient dans les 5 années qui viennent atteindre, voire dépasser, une charge annuelle de 10 milliards d'euros pour l'Etat, alerte le rapport Lévy-Tuot.

Dans ce contexte, les recommandations se concentrent autour de plusieurs axes et objectifs :

- **Privilégier** autant que possible **les appels d'offres plutôt que les aides par guichets** afin de tirer le meilleur parti de la concurrence en matière d'efficacité économique ;
- **Favoriser les appels d'offres « neutres »**, pour retenir la technologie la plus efficace et la plus mature, en évitant des appels d'offres segmentés par technologie ;
- **Favoriser l'autoconsommation et le stockage pour les installations de faible puissance**, en permettant l'association de batteries notamment pour les particuliers ;
- **Favoriser le couplage de l'électrification et de la production d'énergie**, pour donner des outils aux collectivités locales qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique ;
- **Simplifier les procédures administratives applicables**, en prévoyant par exemple l'instruction par l'Etat des autorisations de parcs de grande taille ou en assurant l'harmonisation des processus locaux.

(...)

Le plan d'électrification complète ces perspectives, afin que l'électricité produite en France permette de sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

(...)

[Télécharger le rapport de la mission Lévy-Tuot](#)

Soutien aux ENR du duo Lévy–Tuot : entre levée des contraintes et évolution du modèle

Derrière ses 45 recommandations, le rapport Lévy–Tuot dessine une double trajectoire : des ajustements rapides, attendus par la filière, et une transformation du modèle économique des énergies renouvelables.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/rapport-mission-levy-tuot-financement-energie-renouvelable-47826.php4>

Ce n'est pas une révolution... mais une ouverture vers un nouveau modèle. Remis au Premier ministre jeudi 9 avril, le [rapport Lévy–Tuot](#) sur l'optimisation du soutien public aux énergies renouvelables électriques (1) et au stockage aligne 45 recommandations qui, à première vue, reprennent largement des attentes déjà exprimées par la filière. Simplification des procédures, réforme du raccordement, accélération des projets : autant de leviers identifiés de longue date. Une analyse partagée par [France renouvelables](#) qui appelle à « *faire de la levée des contraintes le premier levier d'optimisation des soutiens publics* ». « *La levée de ces contraintes permettra d'économiser chaque année 1 milliard d'euros, et 2 milliards d'euros à l'horizon de la [Programmation pluriannuelle de l'énergie \(PPE\)](#)* », renchérit le Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Mais à y regarder de plus près, le document dessine une trajectoire plus structurante, marquée par une évolution du rôle de l'État : moins de subventions directes, davantage de pilotage du système électrique et un recours accru aux mécanismes de marché pour financer les projets.

Toutes ces mesures n'ont qu'un seul but rappellent les auteurs : « *fournir au gouvernement des modalités d'application de la PPE qui en facilitent la mise en oeuvre à moindre coût pour la collectivité* » d'ici 2030. « *Ceux qui attendaient un grand soir des [aides aux ENR](#) – fin de toute entrave ou suppression complète – seront déçus* », préviennent les deux auteurs, Jean-Bernard Lévy, président du Conseil Français de l'Energie et Thierry Tuot, président de section au Conseil d'État.

Accélérer et simplifier encore et toujours

Parmi les propositions déjà sur la table, nous retrouvons des recommandations visant à accélérer la sortie de terre des projets. Plusieurs mesures s'inscrivent dans la continuité de la loi Aper, en particulier sur le volet

contentieux : regrouper dans une seule Cour d'appel les contentieux sur les parcs éoliens terrestres, ainsi que sur les parcs solaires et sur les batteries. Une deuxième mesure pourrait reposer sur une accélération du traitement contentieux grâce à des règles limitant l'invocation de vices de forme.

(...)

Idée nouvelle à noter en matière de raccordement : faire publier par les gestionnaires de réseau une cartographie des zones où les conditions de raccordement sont « *aisées, moins favorables ou dissuasives.*»

Innover pour faire évoluer le modèle

Mais c'est sans doute ailleurs que le rapport Lévy-Tuot se distingue réellement. Plusieurs recommandations, plus atypiques, s'éloignent des demandes classiques de la filière et dessinent une inflexion plus profonde du modèle. Moins immédiatement applicables, elles ouvrent une réflexion plus globale sur le financement et le pilotage des énergies renouvelables.

Le rapport évoque ainsi la possibilité pour l'État de mieux piloter ses engagements tarifaires, au titre des compléments de rémunération et des obligations d'achat en les déléguant à des entreprises spécialisées dans les échanges sur les marchés de gros de l'électricité.(...)

D'autres pistes visent à structurer un véritable marché des contrats d'achat direct d'électricité (PPA), à travers des mécanismes assurantiels piloté par l'État ou l'élargissement de la mutualisation des risques assuré par Bpifrance en faveur des producteurs qui signent des PPA avec des consommateurs.

Enfin, l'accent mis sur l'intégration du stockage dans les dispositifs de soutien, notamment via son inclusion dans les appels d'offres et les évolutions du cadre de financement, traduit une évolution plus large : il ne s'agit plus seulement de soutenir des volumes de production, mais d'optimiser leur contribution au fonctionnement du système électrique. Le rapport propose par exemple de baisser à 5,5% le taux de TVA applicable aux batteries jusqu'à 100 kWh ou encore de rendre éligible au prêt à taux zéro, l'achat de panneaux solaires jusqu'à 36 kVA, ainsi que les installations combinant photovoltaïque et batterie jusqu'à 100 kWh.

Entre évolution du cadre et arbitrages politiques

Entre ces mesures rapidement mobilisables et les propositions plus structurantes, le rapport identifie également un ensemble de pistes intermédiaires, dont la mise en œuvre dépendra d'arbitrages politiques. C'est notamment le cas de la fin progressive des [dispositifs de guichet ouvert](#) pour certaines installations photovoltaïques et éoliennes, sujet qui reste sensible pour une partie de la filière. (...)

Enfin, les propositions visant à encadrer la spéculation foncière sur les terrains propices aux ENR répondent à une préoccupation croissante, mais impliquent des outils juridiques et réglementaires encore à préciser.

Sans remettre en cause les fondamentaux du soutien public, le rapport Lévy-Tuot trace ainsi une trajectoire claire : celle d'un système plus piloté, plus sélectif et progressivement davantage tourné vers les mécanismes de marché. Une évolution dont les acteurs devront anticiper les effets dès aujourd'hui.

Soutien aux ENR : les pistes de la CRE pour réduire la facture

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/cout-enr-soutien-public-cre-appels-offres-raccordement-eolien-ppa-47864.php4>

En marge de la présentation des conclusions de la [mission Lévy-Tuot](#), pour laquelle elle a été consultée, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié 25 recommandations prioritaires (1) pour optimiser les [soutiens publics aux énergies renouvelables](#), autrement dit « *sélectionner à la fois les projets qui sont les plus bénéfiques pour le système et ceux qui seront les plus compétitifs* ».

Elle prévient en préambule : ces filières « essentielles » ont besoin de lisibilité, de prévisibilité et de stabilité. De fait, « *les mesures relatives aux contrats passés doivent n'être engagées que lorsque l'enjeu, notamment économique, est significatif* », comme c'est le cas pour les [contrats photovoltaïques « S6/S10 »](#) pour lesquels la loi de finances pour 2026 a prévu une revoyure, ou pour les premiers parcs éoliens en mer, sur lesquels elle a lancé un audit.

Sur les appels d'offres, la CRE préconise d'adapter régulièrement les prix plafonds, de réduire le nombre de périodes pour augmenter la concurrence entre les projets, et de supprimer la limite maximale de 250 mégawatts (MW) de projets solaires sur terrains agricoles (« *les plus compétitifs* »). Selon elle, le développement des contrats de gré à gré ([PPA](#)) pour les filières les plus matures doit également être favorisé.

La CRE plaide aussi pour un changement d'approche pour sélectionner « *les installations les plus bénéfiques d'un point de vue système* », en réduisant la compensation des heures à prix négatifs, en incitant les arrêts pendant ces périodes, ou encore en mettant en place une prime annuelle de performance.

Sur l'éolien, la CRE recommande de réinterroger les contraintes de hauteur pour les parcs terrestres. Pour les projets offshore, il s'agirait de privilégier les projets « *les plus accessibles* ». Autrement dit situés dans les zones où ils sont les plus compétitifs (façade Manche en priorité), en privilégiant la technologie posée, plus mature, et en cherchant les raccordements les moins longs.

La CRE préconise enfin d'optimiser les coûts de réseau en recherchant un dimensionnement optimal, en revoyant la facturation et en limitant les coûts pour le stockage ([sites hybrides](#), limitations de puissance, signaux prix...).

1. Consultez la délibération de la CRE

https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2026/Contribution_CRE_mi

Annonces PPE3 : « le gouvernement condamne le solaire territorial au profit des grands projets ! »

<https://www.lechodusolaire.fr/annonces-ppe3-le-gouvernement-condamne-le-solaire-territorial-au-profit-des-grands-projets/>

Le **Solaire Territorial** dénonce l'absence totale de visibilité pour le segment basse et moyenne tension post-juillet 2026 et l'instauration d'un appel d'offres fusionné qui signe l'arrêt de mort des toitures, ombrières et installations de proximité. (...)

La mesure phare — et la plus préoccupante — est le lancement d'un appel d'offres « toutes technologies » (photovoltaïque sur bâtiment, ombrières, sol dégradé, petit sol) dont la publication est annoncée à l'automne 2026. Ce dispositif fusionné place l'ensemble de ces segments en concurrence frontale sur le seul critère du prix.

Un appel d'offres fusionné, outil de destruction du solaire territorial

Le Solaire Territorial le dit clairement : cet appel d'offres « toutes technologies » n'est rien d'autre qu'une façon de tuer les toitures et les ombrières. En imposant la compétitivité-prix comme unique critère d'attribution, le gouvernement sait pertinemment que les petits projets de réseau — toitures industrielles et tertiaires, ombrières de parking, installations sur sol dégradé — ne pourront jamais concurrencer les centrales de grande puissance.

C'est la fin du solaire territorial, celui où l'acceptabilité locale est au cœur du projet, celui qui valorise les surfaces déjà artificialisées, celui qui raccorde sur les réseaux de distribution basse et moyenne tension plutôt que sur le réseau de transport.

Un vide réglementaire et des freins structurels ignorés pour le petit photovoltaïque

Le gouvernement affiche sa volonté de maximiser l'autoconsommation pour le segment de moins de 100 kWc. Mais aucune mesure concrète n'a été présentée pour lever les freins structurels qui bloquent aujourd'hui ce développement. Ni la suppression de l'obligation de fourniture à un fournisseur tiers, ni la suppression du TURPE soutirage pour les installations en autoconsommation — deux leviers pourtant essentiels pour rendre économiquement viables ces projets de réseau — ne figurent au programme.

Plus grave encore, le gouvernement n'a pas abordé la règle du « premier arrivé, premier servi » sur le réseau RTE, qui crée un phénomène de fausse saturation des postes sources sur le réseau Enedis. Des centaines de projets en basse et moyenne tension se voient refuser le raccordement non pas en raison d'une saturation physique réelle, mais parce que la file d'attente RTE — alimentée majoritairement par de grands projets — consomme théoriquement toute la capacité disponible du poste. Cette règle, conçue pour le réseau de transport, fabrique une saturation totalement fictive qui tue le solaire de proximité dans l'oeuf.

Pour les développeurs, les installateurs, les collectivités et les entreprises qui ont engagé des projets sur ces segments, cette accumulation de non-décisions est invraisemblable. Elle interrompt les financements, bloque les décisions d'investissement et menace directement l'emploi dans les territoires.

Les demandes du Solaire Territorial

- La publication immédiate d'un calendrier de soutien pour le photovoltaïque en basse et moyenne tension post-juillet 2026.
- Le renoncement à un appel d'offres fusionné qui écrase les spécificités des projets territoriaux. Les segments toitures, ombrières, sol dégradé et petit sol doivent faire l'objet de dispositifs dédiés, intégrant des critères d'acceptabilité locale.
- La suppression de l'obligation de fourniture à un tiers et du TURPE soutirage pour les installations en autoconsommation de moins de 100 kWc.
- La réforme de la règle du premier arrivé, premier servi sur le réseau RTE afin d'éliminer les phénomènes de saturation fictive des postes sources Enedis.
- La reconnaissance du rôle du solaire territorial dans la résilience énergétique, l'intégration paysagère et l'ancrage local de la transition énergétique.

« Le gouvernement affiche vouloir que 41% des volumes soient sur petites et moyennes toitures. Mais sans mécanisme de soutien dédié et sans lever les blocages réglementaires qui paralysent le raccordement Enedis, cet objectif reste un vœu pieu. Nous ne laisserons pas le solaire territorial disparaître au nom d'une compétitivité-prix qui ne s'applique qu'à lui », dénonce Hadrien Clément, président du Solaire Territorial.

Le **Solaire Territorial** est un groupement d'acteurs engagés dans le solaire territorial, réunis autour d'une ambition commune : promouvoir des projets solaires photovoltaïques de taille raisonnable et à l'impact territorial fort. (...)

Indignation de la profession face au coup bas sans concertation de la réforme du S21 et de l'autoconsommation transmise en catimini par le gouvernement au CSE

<https://www.lechodusolaire.fr/indignation-de-la-profession-au-coup-bas-sans-concertation-de-la-reforme-du-s21-et-lautoconsommation-transmise-en-catimini-par-le-gouvernement-au-cse/>

Des projets de réforme du S21 et de l'autoconsommation collective ont été transmis par le gouvernement jeudi soir pour être mises à l'ordre du jour du CSE le 16 avril prochain. Alors que le matin même, les ministres n'en avaient rien dit lors de leur présentation du calendrier des AO relatifs aux moyennes et grandes installations. Enerplan et la FNES en appellent à la mobilisation de la profession pour le retrait de ces textes.

La FNES a fait fuiter le document transmis au CSE (télécharger [ICI](#)) et s'interroge : « La mise à mort silencieuse du « petit » solaire diffus est-elle programmée ? »

Elle résume sur son compte LinkedIn ce que ce projet d'arrêté sur le petit PV prévoit s'il était adopté en l'état :

- Suppression de la vente en totalité sur le segment 9-100 kWc
- Suppression de toutes les primes à l'investissement, quelle que soit la taille
- Fusion en un segment unique 0-100 kWc
- Tarif de rachat du surplus fixé à 11 €/MWh — fixe, sans indexation
- 0 €/MWh pendant les épisodes de prix spot négatifs– 0 €/MWh au-delà de 1600 heures de production

La Fédération doit publier ce mardi un tribune ouverte et invite l'ensemble des professionnels de la filière à s'y associer « pour l'emploi, pour les territoires, pour l'industrie ».

(...)

Enerplan rappelle que les producteurs qui mettent en œuvre ces petites centrales sont des particuliers, des collectivités locales, des PME qui ne sont pas des acteurs du marché de l'électricité. Cette mesure revient donc, in fine, à supprimer toute rémunération pour ces petits producteurs et va déstabiliser une fois de plus des milliers d'installateurs déjà fragilisés par les réformes de 2025 et les attermolements politiques autour de la TVA réduite, de la PPE et des menaces de moratoire.

Par ailleurs, la réforme de l'autoconsommation collective, objet du second texte transmis au CSE, si elle poursuit un objectif partagé par la filière, vient mettre à mal, de manière rétroactive, l'ensemble des opérations en supprimant la possibilité d'allouer librement la production aux autoconsommateurs, favorisant de fait les plus gros consommateurs au détriment des modalités de fonctionnement fixées par les autoconsommateurs eux-mêmes. Comment espérer dès lors maintenir la confiance et engager de nouvelles opérations si on remet en cause le modèle même des opérations ?

Ce texte est, dans sa rédaction, contradictoire avec l'objectif d'orienter vers les boucles locales et l'autoconsommation collective. Les échanges menés en amont avec les organisations de la filière n'ont manifestement pas été entendus, et les propositions des premiers concernés, les autoconsommateurs, ne sont absolument pas prises en compte.

(...)

Développement de l'agrivoltaïsme : jacobinisme , quand tu nous tiens...

Entre les revendications de collectivités locales à la décentralisation et le jacobinisme ambiant, le cœur du Conseil d'Etat ne balance pas...

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/commentaire-decision-conseil-etat-agrivoltaisme-47807.php4>

Un article très « juridique » du Pr Raphael Romi (résumé ci-dessous) qui analyse les enjeux juridiques et institutionnels liés au développement de l'agrivoltaïsme en France, en mettant en évidence les tensions entre décentralisation, compétences régionales et politiques nationales.

Contexte général et enjeux de décentralisation

- La politique énergétique, centralisée, entre en contradiction avec les revendications des collectivités locales, notamment des régions, pour une décentralisation accrue.

- La loi du 10 mars 2023 (loi Aper) affirme le rôle central des régions dans la gouvernance des énergies renouvelables, notamment via les comités régionaux de l'énergie (CRE), qui doivent favoriser la concertation, fixer et suivre les objectifs régionaux.
- La décentralisation est aussi affirmée dans le code général des collectivités territoriales, qui confie aux régions l'organisation de l'aménagement durable, de la biodiversité, du climat et de l'énergie.

Décision du Conseil d'État sur le décret de 2024

- Le Conseil d'État critique un décret du 8 avril 2024, qui, en intégrant une nouvelle section dans le code de l'urbanisme, délimite les zones d'implantation des installations solaires hors agrivoltaïsme sans impliquer explicitement les régions ou les CRE.
- La jurisprudence insiste sur le rôle essentiel des régions dans la planification énergétique, notamment par la concertation et l'avis des CRE, qui sont ignorés dans ce décret.
- Le Conseil d'État considère que cette absence de consultation explicite constitue une atteinte aux compétences régionales, malgré une interprétation possible de la notion de « partage » entre l'État et les collectivités.
- La rédaction floue du décret, notamment sur la délimitation des sols et la compatibilité écologique, est critiquée pour son imprécision et son impact potentiel sur l'environnement et l'activité agricole.

Implications pour la gouvernance et la planification

- Le décret ne prévoit pas de modalités claires pour associer les régions ou départements dans l'élaboration des documents-cadres, ce qui limite leur capacité à remplir leurs missions d'aménagement et de préservation écologique.
- La non-prise en compte des compétences territoriales, notamment en matière écologique ou de préemption, est dénoncée comme une forme d'imposition sans réelle concertation.
- La jurisprudence du Conseil d'État évacue rapidement ces critiques, insistant sur le rôle des CRE comme simples acteurs de la concertation, sans leur donner un pouvoir de décision ou de modulation selon les spécificités locales.

Aspects techniques et écologiques

- La réglementation sur l'implantation des installations, notamment la notion de sols « réputés incultes » ou non exploités, est jugée insuffisante pour garantir la protection écologique.
- La production agricole doit rester majoritaire, avec des contrôles limités, notamment un contrôle six ans après installation, sans lien clair avec le renouvellement des documents de planification tous les cinq ans.
- La complexité des critères d'évaluation, la non-inclusion des régions dans la définition des zones d'accélération, et l'absence de modalités précises pour assurer la compatibilité écologique, illustrent une approche peu intégrée.

Conclusion

- Le Conseil d'État privilégie une lecture restrictive de la décentralisation, limitant le rôle des régions à celui d'un simple avis, ce qui fragilise leur capacité à adapter les projets aux spécificités territoriales.
- La rédaction du décret apparaît comme une imposition centralisée, peu respectueuse des compétences et missions des collectivités, et peu cohérente avec la volonté législative de renforcer leur rôle dans la transition énergétique.

- La nécessité d'une réécriture pour mieux articuler les compétences régionales, départementales et l'élaboration des documents de planification est soulignée, afin de garantir une gouvernance équilibrée et respectueuse des enjeux écologiques et agricoles.

Éolien en mer : le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier entre en service à 100 %

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/eolien-en-mer-le-parc-des-iles-dyeu-et-de-noirmoutier-entre-en-service-100-260429>

Le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) a annoncé mercredi la pose de sa dernière éolienne et son entrée en exploitation à 100%, avec une puissance de 500 MW.

Une mise en service progressive depuis juin 2025

"Après dix ans de conception et de concertation et 33 mois de travaux en mer, l'installation du parc éolien s'est achevée. Il entre donc en phase d'exploitation avec ses 61 éoliennes qui produisent une électricité renouvelable correspondant à la consommation annuelle de près de 800 000 personnes, soit l'équivalent de la population vendéenne", explique dans un communiqué le parc éolien.

Il est opéré par Ocean Winds, coentreprise dédiée à l'éolien en mer créée par les groupes industriels énergétiques français Engie et portugais EDPR.

Depuis juin 2025, la production d'électricité est effective et progressive, chaque éolienne étant mise en service au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'installation des turbines en mer, souligne le communiqué.

4^e parc éolien offshore de France

Le quatrième parc éolien offshore en France, après Saint-Nazaire, Fécamp et Saint-Brieuc, est situé à une vingtaine de kilomètres des côtes, 12 à 16 km au large des ports de l'île d'Yeu et de l'Herbaudière à Noirmoutier. Pour faciliter les opérations des pêcheurs, les éoliennes sont orientées selon les courants principaux.

Le projet, d'un coût de 2,5 milliards d'euros, a été lancé en 2014 mais les travaux en mer ont débuté en 2023.

Éolien terrestre : la planification des projets de repowering se dessine

Le Gouvernement souhaite privilégier le renouvellement des parcs existants pour accroître la capacité installée d'éolien terrestre, en s'appuyant sur une nouvelle méthode : la planification, mais également sur les zones d'accélération des ENR.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-terrestre-repowering-renouvellement-planification-zaer-zar-simplification-47843.php4>

Dans la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), publiée en février dernier, le Gouvernement a souhaité mettre l'accent sur le renouvellement du parc éolien terrestre pour augmenter la capacité installée. Tablant sur la bonne acceptabilité des parcs existants, il souhaite donc privilégier l'augmentation de puissance de ces parcs, sans toutefois renoncer à la construction de nouveaux projets.

Selon les estimations du Gouvernement, 163 mégawatts (MW) devraient arriver en fin de vie en 2026 (c'est-à-dire après vingt à trente ans d'exploitation), un volume allant en croissant jusqu'en 2040 : il pourrait atteindre ainsi 602 MW en 2030 et 1205 MW en 2040. Des volumes que la filière juge irréalistes, en raison des nombreuses [contraintes](#) pesant sur les [projets de renouvellement](#).

Une [circulaire](#), datée du 1^{er} avril, a donc été envoyée aux Préfets et aux services instructeurs par les ministres délégués en charge de l'énergie et de la transition écologique, Maud Bregeon et Mathieu Lefèvre. Elle les invite à « *porter une attention particulière à l'instruction des demandes de projets concernant des parcs en renouvellement et des parcs bénéficiant d'une bonne acceptation locale* ». Les ministres demandent d'ailleurs

aux Préfets d'assurer un suivi pour décompter les projets de renouvellement autorisés et refusés, et les délais de traitement associés par rapport à l'ensemble des projets éoliens terrestres.

Concernant l'acceptation locale, les Préfets devront notamment s'appuyer sur les [zones d'accélération des énergies renouvelables](#) (ZAER), qui ont fait l'objet de concertations locales et ont été validées par les territoires. Mi-2025, près de 6 000 ZAER concernaient l'[éolien](#), couvrant 6 398 km², soit 1 % du territoire national.

Enfin, dans les zones déjà fortement équipées en mâts, le Gouvernement souhaite organiser une planification spatiale afin d'organiser le renouvellement « *de manière harmonisée* ».

Harmoniser le renouvellement dans les zones saturées

« *Dans les zones densément peuplées en termes de mâts, il est nécessaire que le renouvellement des parcs soit planifié afin d'aboutir à un renouvellement harmonieux, en lien avec les territoires* », souligne la circulaire.

Un groupe de travail, mis en place au cours de premier semestre 2026, sera chargé de définir les grands principes de cette planification, ainsi que les zones concernées, en fonction de la [densité des mâts](#).(...)

« *Des groupes de travail locaux seront constitués dans un deuxième temps pour mettre en œuvre la méthodologie ainsi définie afin d'identifier des zones de renouvellement concerté, notamment autour des zones pouvant accueillir un [radar de compensation militaire](#), et définir pour chaque zone un scénario et un calendrier de renouvellement* », précise le document.

Simplification et mutualisation des coûts

Les zones de renouvellement concerté devront permettre d'optimiser le renouvellement des parcs en termes d'insertion paysagère (alignement des mâts, balisage), d'acceptabilité locale « *mais également sur le plan technique, économique et environnemental* », indiquent les ministres. Elles devront, de préférence, « *lorsque cela est possible* », s'inscrire dans des ZAER et, « *plus spécifiquement, une fois qu'elles seront instituées [par le projet de loi Ddadue], dans ses [zones d'accélération renforcée](#) (ZAR)* ».

Pour rappel, dans ces ZAR, prévues par la directive sur les énergies renouvelables de 2023 (RED III), les procédures d'autorisation pourront être accélérées. Les groupes de travail locaux pourront, dans ce cadre, juger de la pertinence de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de l'évaluation environnementale qui sera réalisée à l'échelle de chaque zone, et non parc par parc.

(...)

Biogaz made in France : l'ambition nationale à l'épreuve du terrain

La France ambitionne de tripler la production de biométhane d'ici à 2030. Les installations raccordées aux réseaux de gaz, un peu plus de 800 aujourd'hui, vont se multiplier. Non sans faire monter les inquiétudes localement.

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/biogaz-made-in-france-lambition-nationale-a-lepreuve-du-terrain-2224524>

(...)

« Partout en France »

Sur le papier, un peu partout dans l'Hexagone, les projets de méthaniseur sont amenés à se multiplier. Alors que 15 térawattheures (TWh) de biométhane ont été produits l'an passé, ce qui représente 4 % du gaz consommé en France, [la nouvelle feuille de route énergétique](#), la « PPE3 » publiée en février, qui égrène la stratégie du gouvernement pour réduire la dépendance aux fossiles, vise 44 TWh en 2030 et jusqu'à 82 TWh en 2035. Soit une multiplication par trois en cinq ans et possiblement par plus de cinq en dix ans. Des objectifs pour le moins ambitieux.

Ces dernières années, le boom des méthaniseurs a déjà été vif. De 76 sites « qui injectent » en 2018 à plus de 800 fin 2025, principalement de petite taille. Mais aussi quelques sites XXL. La vaste majorité se niche au sein d'exploitations agricoles dont ils digèrent les déchets (effluents d'élevage, déchets de cultures, mais aussi cultures intermédiaires dédiées) tout en coproduisant du digestat qui sert de fertilisant.

Des stations d'épuration, des sites industriels [ou de traitement des déchets](#) en sont également équipés. « Aujourd'hui, nous avons identifié 1.200 porteurs de projets, de ceux qui y réfléchissent à ceux qui ont commencé à construire, indique Stéphane Gorisse, directeur du développement des gaz verts chez GRDF. Nous estimons qu'à horizon 2030, 20 % du gaz consommé en France sera renouvelable. »

Frédéric Martin, qui préside France gaz, l'association professionnelle du secteur, a fait le calcul : « Un EPR c'est 12 TWh. Nous, on nous demande 2,5 réacteurs nucléaires d'ici à 2030. Mais au lieu de les faire sur trois sites, nous allons le faire partout en France ». Les gaziers, qui défendent leur place dans [la transition énergétique](#), font même un pari de taille : avoir 100 % de gaz « vert bas carbone » distribué d'ici à 2050 - moyennant une baisse de la consommation et l'essor de nouvelles technologies en phase de test. Le tout produit localement, donc. Un argument porteur à l'heure de guerres qui font [s'envoler les prix d'un gaz naturel](#) quasi entièrement importé.

(...)

Des contentieux

Pour mettre un maximum de ce gaz renouvelable dans les tuyaux, il faudra aussi libérer le potentiel des [méthaniseurs « à la ferme »](#), dit en cogénération, dont l'énergie produite sert uniquement aux exploitations. Un gros tiers des 1.050 unités recensées va pouvoir « aisément se raccorder aux réseaux gaziers et injecter du biométhane », estime Stéphane Gorisse. Un autre tiers devra grossir pour y parvenir.

Mais la filière attend encore d'y voir plus clair sur la trajectoire des « certificats de production de biogaz » après 2028, un nouveau mécanisme entré en vigueur en janvier, qui oblige les fournisseurs d'énergie à incorporer une quote-part de biométhane dans le gaz qu'ils achètent. Il permettra d'alléger un coût massif pour les finances publiques ces dernières années, qui a fait tiquer la Cour des comptes.

Il reste que, par endroits, les projets de méthaniseurs cristallisent les débats, les nuisances ou les pollutions inquiétant les riverains. Les plus importants sont plus souvent contestés, à l'image du projet de Corcoué-sur-Logne, près de Nantes, qui était porté par 200 agriculteurs, enterré fin 2023. Environ 600 jugements par des tribunaux administratifs ont été recensés depuis les premières unités - sans comparaison toutefois avec [les éoliennes](#).

Avec la question sensible des quantités de biomasse nécessaires pour nourrir ces futures installations - et des conséquences sur l'environnement -, l'acceptabilité devient le nerf de la guerre. Dans le Grand Est, une charte a été signée il y a peu pour « garantir un développement vertueux, maîtrisé, centré sur les besoins territoriaux ». Wilfried Kopec, chef du département énergie de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, lui, veut croire que « le recul est désormais suffisant pour montrer que lorsqu'il s'agit d'un vrai projet de territoire et que les nuisances sont connues et balisées, l'acceptabilité est plutôt bonne ».

Gaz verts : la filière appelle à accompagner la dynamique actuelle

Alors que la filière des gaz renouvelables et bas carbone est de nouveau dans une dynamique positive, elle appelle le Gouvernement à publier rapidement la trajectoire des certificats de production de biogaz, pour ne pas compromettre les projets.

Il n'y a pas que l'électrification pour décarboner l'économie ! C'est en creux le message qu'ont voulu porter les acteurs des gaz renouvelables à l'occasion de la présentation du onzième panorama (1) des gaz renouvelables et bas carbone, ce jeudi 8 avril. Le SER, Gaz et territoires, GRDF, Natran et Terega ont tenu à souligner la bonne dynamique de leur filière et son potentiel, alors que l'électricité occupe encore l'essentiel du débat public. Une dynamique cependant fragile, que le Gouvernement doit accompagner en posant des bases réglementaires et économiques stables et prévisibles, préviennent ces acteurs.

Une filière dans la trajectoire de la PPE3...

(...)

Avec cette dynamique, la filière se place dans la trajectoire prévue par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui fixe un objectif de 44 TWh/an en 2030, et jusqu'à 82 TWh en 2035. Aujourd'hui, les projets enregistrés représentent 34,7 TWh/an, dont 19,2 TWh/an sont en file d'attente pour le raccordement. Si les projets de méthanisation constituent l'essentiel de ce portefeuille de projets (34,23 TWh/an), quelques projets de pyrogazéification (0,43 TWh/an) et de *power to methane* (0,04 TWh/an) sont dans les cartons.

... sauf si le cadre réglementaire ne suit pas

Cependant, prévient la filière, « sans visibilité de long terme sur les [certificats de production de biogaz \(CPB\)](#) au-delà de 2028, la dynamique engagée sera cassée, compromettant directement les investissements et l'atteinte des objectifs fixés par la PPE 3 à l'horizon 2030 ». Elle appelle le Gouvernement à publier, avant la mi-juillet, le décret fixant une trajectoire « lisible, crédible et stable jusqu'en 2035 ».

La loi Climat de 2021 a en effet prévu la bascule des appels d'offres vers les CPB pour les installations de production de biogaz, un dispositif directement inspiré des certificats d'économie d'énergie (CEE). A l'heure actuelle, les obligations des fournisseurs ont été fixées jusqu'en 2028, de manière progressive, avec une multiplication par dix des obligations en trois ans.

« L'entrée en vigueur des CPB au 1^{er} janvier 2026 constitue une avancée, mais une trajectoire limitée à 2026-2028 ne permet pas de financer des projets qui s'amortissent sur plus de dix ans. L'absence de visibilité au-delà de 2028 bloque déjà les investissements », déplore la filière. Celle-ci met en avant ses atouts, notamment en ces temps de crise énergétique : « une chaîne de valeur française avec une résilience importante » puisque 70 % des équipements sont produits sur le territoire, un réseau déjà construit et maillant l'ensemble du territoire, une valorisation des ressources locales (notamment agricoles) et une création de valeur dans les territoires, avec des retombées fiscales pour les collectivités.

Nouvelles technologies : de la démonstration à la phase industrielle

De nouvelles technologies pourraient également agrandir l'horizon de la filière : la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale ou encore le [power to methane](#). Les premiers projets se concrétisent.

En juin 2025, une installation de méthanation intégrée à un site de méthanisation dans l'Aisne, Denobio, a injecté pour la première fois sa production sur le réseau. Sa capacité est de 250 mégawattheures par an (MWh/an). Intérêt de cette technologie : produire le double de méthane avec la même quantité d'intrants.

Côté [pyrogazéification](#), trois projets ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offres lancé par GRDF en 2025 pour lever les verrous techniques. Ils devraient pouvoir réaliser les premières injections d'ici 2027. Côté [gazéification hydrothermale](#), plusieurs pilotes ont été lancés ou sont en voie de l'être.

Pour toutes ces technologies, le défi est de passer de la démonstration de la faisabilité technique à une échelle industrielle « très rapidement ». Pour le faire, la filière demande des « espaces réglementaires et économiques adaptés », et notamment des mécanismes de soutien permettant le lancement des premiers projets commerciaux notamment. Début 2026, un nouveau groupe de travail dédié à ces technologies a été lancé dans

le cadre du comité stratégique de filière Nouveaux systèmes énergétiques. Il devrait permettre d'identifier les points de blocage et les pistes pour avancer.

1. Consulter le panorama

<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2026/04/PanoramaGa>

GRDF mise sur l'entreprise bretonne Charwood Energy pour verdir son gaz et le rendre souverain

Le gazier français s'est donné pour objectif d'injecter 20 % de gaz vert dans ses réseaux d'ici 2030. GRDF a sélectionné trois entreprises en France qui réalisent de la pyrogazéification, un procédé innovant, écologique et circulaire de fabrication de gaz. Charwood Energy, dont le siège est à Saint-Nolff (Morbihan), est l'une des trois.

<https://www.ouest-france.fr/economie/energie/gaz-naturel/grdf-mise-sur-lentreprise-bretonne-charwood-energy-pour-verdir-son-gaz-et-le-rendre-souverain-8680fffc-2f4d-11f1-a60d-252d5d935a46>

(...)

La Bretagne au cœur de la stratégie pour verdir le gaz français

Dans un contexte international tendu sur le marché de l'énergie, depuis la guerre en Iran qui paralyse le détroit d'Ormuz, la question de la souveraineté énergétique est sur toutes les lèvres et la production d'un gaz français et vert est un enjeu majeur que GRDF a bien compris. Le distributeur français compte sur un gaz 100 % vert d'ici à 2050, avec une première étape à 20 % en 2030 : « **Aujourd'hui, nous en sommes à 5 % de production de gaz vert en France, la Bretagne est en avance, à 8,5 %. Elle sera à plus de 10 % dans un an et à environ 30 % en 2030. C'est une région sur laquelle nous misons beaucoup et il est normal qu'une entreprise bretonne soit dans notre choix pour verdir la production du gaz** », explique David Colin, le directeur régional de GRDF.

Deux millions d'euros d'investissements

Jusque-là, Charwood Energy faisait dans la fabrication de stations biomasse, de petites unités de production de gaz vert à partir de matière végétale et animale, principalement situées dans des exploitations agricoles. La pyrogazéification, un autre procédé, revêt une dimension beaucoup plus importante en termes de volume, un vrai tournant pour l'entreprise sur le point de devenir un producteur majeur de gaz vert en France avec un premier raccordement au réseau GRDF en 2027.

Grâce à ce partenariat, Charwood Energy compte développer 20 unités sur tout le territoire d'ici à quelques années. Pour réussir son pari elle est aidée à hauteur de 400 000 € par le distributeur français, finance 1,4 million d'euros sur ses capitaux propres. Elle compte embaucher 100 personnes dans les années à venir et créer 200 emplois indirects. Un vrai changement de paradigme pour cette petite entité qui va vite devenir grande.

ELECTRIFICATION

Ursula von der Leyen appelle à accélérer l'électrification en Europe

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/ursula-von-der-leyen-appelle-accelerer-lelectrification-en-europe-260413>

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a appelé lundi à accélérer l'électrification de l'Europe, promettant des mesures le 22 avril et en mai, en réponse à la crise énergétique causée par la guerre au Moyen-Orient.

Plus de 500 millions d'euros en plus par jour

Avec la flambée des prix du pétrole et du gaz, cette crise a un impact "considérable" sur l'économie européenne, a souligné Mme von der Leyen devant la presse à Bruxelles, à l'issue d'une réunion de travail entre les 27 commissaires européens.

"Depuis le début du conflit il y a 44 jours, la facture liée à nos importations de combustibles fossiles a augmenté de plus de 22 milliards d'euros" en Europe (soit une hausse de 500 millions d'euros par jour), a-t-elle déploré.

Pour faire face, l'exécutif entend présenter des mesures de court terme le 22 avril, à la veille d'un sommet informel des dirigeants européens à Chypre.

À ce stade, Bruxelles recommande aux États des mesures temporaires et ciblées en faveur des plus fragiles. La Commission entend assouplir ses règles en matière d'aides d'État pour permettre aux Vingt-Sept de "soutenir temporairement les secteurs les plus exposés", a dit Ursula von der Leyen.

Une proposition à venir sur les taxes sur l'électricité

Bruxelles prône également la sobriété énergétique, car "l'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas", a insisté la présidente de la Commission. À plus long terme, la dirigeante allemande promet une proposition législative en mai sur les taxes sur l'électricité et les frais de réseau, afin de garantir que l'électricité soit moins taxée que l'énergie fossile dans l'UE.

Selon un calendrier encore prévisionnel, l'Union européenne présentera le 19 mai une "stratégie d'électrification", qui vise à "mobiliser les investissements" et "lever des obstacles réglementaires" en la matière.

"Nous avons déjà progressé : les renouvelables et le nucléaire représentent désormais plus de 70% de la production d'électricité en Europe. Mais il faut aller beaucoup plus loin: ces sources doivent être mieux intégrées au système énergétique. Aujourd'hui encore, de grandes quantités d'électricité propre restent inutilisées ou gaspillées", a souligné Ursula von der Leyen. Au sujet des interconnexions des réseaux électriques entre les 27, la dirigeante souhaite l'adoption avant l'été d'un plan présenté en décembre dernier.

Vendredi dernier, le gouvernement français a présenté des mesures pour accélérer l'électrification du pays, dont l'interdiction des chaudières à gaz dans les logements neufs à partir de fin 2026.

Face à la flambée du carburant liée à la guerre au Moyen-Orient, les Européens ont réagi en ordre dispersé, entre une baisse de la TVA en Espagne ou des aides plus ciblées en France. Lundi, l'Allemagne a annoncé la réduction pendant deux mois d'une taxe sur les produits pétroliers pour soulager automobilistes et entreprises confrontés à la hausse des prix des carburants.

Plan d'électrification : un choc de sevrage des énergies fossiles est nécessaire

Le plan d'électrification de la France, annoncé le 1er avril par Sébastien Lecornu, devra être accompagné de moyens supplémentaires (budget, régulations) et intégrer les économies d'énergie afin de respecter l'objectif de la France de passer de 60 % à 40 % d'énergies fossiles dans la consommation d'énergie en France d'ici 2030.

<https://reseauactionclimat.org/plan-delectrification-un-choc-de-sevrage-des-energies-fossiles-est-necessaire/>

Notre dépendance au pétrole et au gaz importés a des conséquences graves sur le budget des personnes contraintes de prendre leur voiture chaque jour et celui des professionnels. Pour accélérer la sortie de ces

énergies fossiles, il faut agir sur trois axes : les économies d'énergie, l'électrification des usages et le développement des énergies renouvelables.

Après la guerre en Ukraine, la crise du détroit d'Ormuz met en lumière un point majeur sur lequel le Réseau Action Climat alertait en février dernier dans son rapport "[La souveraineté énergétique à l'épreuve des faits](#)" : bien que très peu de nos hydrocarbures soient importés via le détroit d'Ormuz, son blocage nous affaiblit en faisant bondir les prix de l'énergie. Pour une infirmière libérale parcourant 150 km par jour, l'augmentation du prix de l'essence de 50 centimes par litre coûte 50 € tous les 10 jours.

Conserver la place actuelle des énergies fossiles dans l'économie française, c'est exposer les ménages qui sont contraints de consommer du pétrole ou du gaz aux variations brutales et erratiques de leurs cours internationaux.

Après deux années de reculs en matière de politiques publiques en faveur de la transition écologique, dont l'impact se ressent dans le coût de cette nouvelle crise énergétique, nous attendons du gouvernement Lecornu des actions rapides et ambitieuses. Pour sortir des énergies fossiles, la France doit **combinaison de l'enclume des économies d'énergie, et le marteau de l'électrification permise par le développement des énergies renouvelables**. Le plan évoqué par Sébastien Lecornu entend remplacer rapidement le pétrole et le gaz par de l'électricité, ce qui est absolument nécessaire. **Mais ce plan ne réussira que s'il se donne les moyens de son ambition.**

Sur la mobilité, l'enjeu est double. Un plan ambitieux doit permettre **à la fois de réduire la dépendance à la voiture et de renforcer l'accessibilité au véhicule électrique** pour celles et ceux qui n'ont pas, ou pas encore, d'alternative. Concrètement, cela impose de renforcer les investissements dans les infrastructures ferroviaires et cyclables, et dans les services de transport collectif. En parallèle, l'accompagnement ciblé doit permettre de donner accès au véhicule électrique aux ménages les plus vulnérables. L'élargissement du leasing social, mais aussi le retour de la prime à la conversion, y compris pour le marché d'occasion, sont des outils indispensables.

Pour les logements, si le plan du Gouvernement se concentre uniquement sur l'installation de pompes à chaleur, plus efficaces que les chaudières à gaz, il ratera son objectif car l'isolation des bâtiments est également nécessaire. Moins un logement est isolé, plus il faut installer une pompe à chaleur puissante, et donc chère. Une électrification rapide et accessible des logements, ne laissant personne sur le côté, ne doit **pas faire l'économie de l'isolation des bâtiments**.

L'enjeu du financement de ce plan sera également crucial pour s'assurer de la **cohérence des moyens avec les objectifs de baisse de la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie**. Le budget 2026 défendu par Sébastien Lecornu est loin d'être à la hauteur de ces ambitions. L'usage annoncé d'éventuels surplus fiscaux liés à la hausse du prix des carburants va dans le bon sens, mais sera insuffisant face aux investissements nécessaires. Alors que les entreprises pétro-gazières engrangent des profits exorbitants du fait de la hausse du prix du pétrole et du gaz, une taxation de ces superprofits est un enjeu de justice fiscale.

Plan d'électrification : une accélération ciblée qui suscite déjà débats et attentes

Les premières mesures du plan d'électrification misent sur une accélération des aides en faveur des pompes à chaleur et des véhicules électriques. Une ambition qui suscite déjà interrogations et attentes, avant l'annonce de mesures complémentaires.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-electrification-transport-batiment-47835.php4>

(...)

Au-delà du discours, le plan vise à accélérer l'électrification des usages, notamment dans le logement et les transports, avec un doublement des soutiens publics d'ici 2030, de 5,5 à 10 milliards d'euros par an. « *Nous*

allons devoir changer d'échelle, avec une véritable planification », a insisté le chef du Gouvernement, qui promet une transformation progressive, « *territoire par territoire* », et « *sans abandonner personne* ».

Reste qu'à ce stade, cette stratégie appelle encore des précisions sur sa mise en œuvre. **Comme le fait remarquer l'association Negawatt, « pas un mot n'a été prononcé sur les économies d'énergie, sans parler de l'usage redevenu tabou du terme sobriété ».** L'inquiétude est aussi de mise du côté des associations spécialisées dans la rénovation des logements : « *Changer un système de chauffage, ce n'est pas une politique de rénovation énergétique. La priorité doit être l'isolation* », critique Damien Barbosa, porte-parole en charge de la rénovation énergétique au réseau Cler, sur le réseau LinkedIn.

Logement : montée en puissance des pompes à chaleur

Le logement constitue, en effet, l'un des premiers chantiers annoncés. « *Dès la fin de l'année 2026* », l'installation des chaudières au gaz (y compris les pompes à chaleur hybrides électricité-gaz) sera interdite dans les constructions neuves. En parallèle, les aides publiques destinées aux particuliers accompagneront davantage le remplacement des chaudières au gaz et au fioul par des pompes à chaleur (PAC). Le Gouvernement met aussi l'accent sur le logement social. Deux millions de logements sociaux devront sortir du gaz d'ici à 2050.

Cent premiers territoires seront sélectionnés pour s'engager d'ici à 2030 dans une trajectoire « zéro gaz », avec un accompagnement complet. « *Cette transformation doit s'appuyer sur une logique territoriale plutôt que sur une approche uniforme décidée depuis Paris* », indique Sébastien Lecornu.

Le Gouvernement vise l'installation d'un million de pompes à chaleur par an d'ici 2030. Au total, 85 térawatts-heures de gaz devraient être remplacés par de l'énergie produite en France à l'horizon 2030, soit l'équivalent de 20 % des importations françaises de gaz.

Un leasing social pour les PAC

La ministre déléguée à l'Énergie, Maud Bregeon, a annoncé des aides financières face au coût que peut représenter l'achat d'une pompe à chaleur pour les ménages (entre 10 000 et 15 000 euros). « *On va continuer avec le dispositif MaPrimeRénov' existant et on va financer, via des certificats d'économie d'énergie, l'acquisition de pompes à chaleur avec des bonus plus importants que ce qu'on faisait avant* », a-t-elle déclaré, samedi 11 avril, sur France Inter.

Priorité aux PAC assemblées en France et en Europe

Les bonifications liées aux certificats d'économies d'énergie (CEE) seront réservées aux PAC air-eau et aux PAC géothermiques eau-eau assemblées en France et en Europe. Les bonifications CEE seront ainsi soumises à l'obtention préalable d'un agrément des modèles de PAC, délivré par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Industrie et de l'Énergie, après l'avis de l'Agence de la transition écologique (Ademe). Le ministère de la Transition écologique lance d'ailleurs une consultation publique, jusqu'au 30 avril 2026, sur les projets de décret et d'arrêté relatifs à ces agréments. En plus des dispositifs d'aides existants, la ministre propose aussi l'équivalent d'un leasing social pour les PAC. Ce nouveau dispositif « *permettra de garantir que la mensualisation de votre pompe à chaleur et le prix de l'électricité qui va avec pour vous chauffer soient toujours inférieurs au prix de votre facture de gaz* », a-t-elle détaillé sur France Inter. L'objectif est de garantir un coût mensuel inférieur à celui du gaz, avec une aide augmentée de 2 000 euros pour un amortissement de l'achat en trois ans. Arnaud Kautzmann, le secrétaire général de l'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac), s'est ainsi félicité de « *l'ambition élevée* » et « *réaliste* » du plan : « *Le niveau d'aide est à un bon niveau et il faut que cette dynamique perdure* », plaide-t-il.

Le « tout pompe à chaleur » inquiète

Cette priorité donnée aux PAC suscite des réserves. Dans un communiqué, le syndicat Gifam rappelle « *l'intérêt des solutions thermiques électriques* », en complément ou en alternative des pompes à chaleur. « *Pour tous les logements où l'installation d'une pompe à chaleur n'est pas possible techniquement ou trop onéreuse, les*

radiateurs électriques de dernière génération, intelligents et de haute performance, pourront jouer un rôle complémentaire déterminant », met en avant le syndicat professionnel.

De son côté, la Fédération française du bâtiment (FFB) alerte sur la nécessité d'adapter les réseaux et de prévoir des souplesses pour certains projets. « *La nouvelle cible fixée par le Premier ministre doit s'accompagner d'un "discours de la méthode" pour y parvenir, sans renier l'objectif de [production de 400 000 logements](#) par an fixé par lui-même il y a moins de deux mois. Cela implique sans aucun doute des souplesses pour les projets déjà en cours et les situations où une PAC 100 % électricité ne peut suffire* », met en garde Olivier Salleron, président de la FFB.

Transport : massification et ciblage des aides

Dans le secteur des transports, le plan d'électrification s'articule autour d'un objectif central : porter à 66 % la part des [voitures électriques](#) dans les ventes de véhicules neufs d'ici 2030 contre 20 % en 2025, avec, en parallèle, une réduction de 30 % de la consommation de carburant sur la même période.

Pour atteindre cette trajectoire, le Gouvernement mise sur les dispositifs déjà existants mais avec un ciblage différencié selon les publics. Une troisième campagne de [leasing social](#) va ainsi être relancée en juin 2026 (toujours 50 000 véhicules pour les ménages les plus modestes). Une aide à l'achat de 9 500 euros sera réservée aux gros rouleurs issus des classes moyennes et utilisant la voiture pour leur profession (aides à domicile, les aides-soignantes, les infirmières, les artisans) dans la limite de 50 000 véhicules.

S'agissant du transport lourd, l'aide à l'achat de [poids lourds électriques](#) est relevée jusqu'à 100 000 euros par véhicule, contre 60 000 euros auparavant. En parallèle, le plan prévoit une montée en puissance de la production nationale de véhicules électriques, avec un objectif de 400 000 véhicules électriques produits par an dès 2027, puis un million à horizon 2030.

(...)

Industrie, artisanat, agriculture : le plan d'électrification mise sur les équipements et procédés

Fours, engins, PAC industrielles : le Gouvernement précise ses mesures pour électrifier les activités productives. Le plan cible en priorité les usages les plus dépendants des énergies fossiles, avec un recours important aux CEE.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-electrification-equipement-procede-CEE-47904.php4>

L'ensemble des mesures du [plan d'électrification](#) sont désormais connues. Après de premiers éléments distillés ces derniers jours pour les secteurs des [transports](#) et du [bâtiment](#), le Gouvernement a présenté ce 23 avril l'intégralité des 22 mesures. Ce « *plan ambitieux* », présenté comme l'« *action phare du Gouvernement pour l'année 2026* » vise à réduire à 30 % la place des énergies fossiles dans notre consommation d'énergie d'ici 2035, contre 58 % aujourd'hui. À la croisée d'enjeux de décarbonation, de souveraineté énergétique et de [réindustrialisation](#), le Gouvernement voit dans ce plan une « *transformation énergétique, économique et sociale* ».

Ce dernier s'articule autour de plusieurs volets sectoriels, couvrant les bâtiments, les transports, mais aussi les activités productives. [L'industrie](#) représente le tiers de l'effort d'électrification à fournir car actuellement 70 % de ses usages énergétiques sont liés à la production de chaleur pour cuire, sécher, distiller, etc. « *Dans une majorité des cas, ces usages peuvent être électrifiés par des technologies matures, produites en Europe, le plus souvent à des prix compétitifs* », estime le Gouvernement qui a centré son plan sur les équipements et les process, y compris du côté des artisans et des agriculteurs, et avec l'aide des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les CEE pour financer les équipements électriques

Fours, pâtisseries, cabines de peinture... Le plan cible en priorité l'électrification des équipements avec une enveloppe d'aide de 16 millions d'euros. Une session de l'appel à projets [Decarb Flash](#) sera lancée d'ici l'été 2026 et Bpifrance lancera un prêt « Action élec ta boîte », d'ici le 1^{er} mai, basé sur le prêt action climat. Ce prêt est sans garantie et remboursable sur une durée de trois à sept ans, avec jusqu'à deux ans de différé.

(...)

Comme dans le bâtiment, les pompes à chaleur sont plébiscitées dans l'agriculture pour équiper 400 ha de serres maraîchères et horticoles d'ici 2030 (20 % du potentiel identifié) grâce aux CEE. La fiche applicable sera révisée d'ici septembre 2026.

Ces dispositifs complètent les outils existants de décarbonation industrielle.

Électrifier la production de chaleur industrielle

Dans l'industrie, l'effort porte surtout sur la production de chaleur, avec un soutien aux pompes à chaleur industrielles, aux chaudières électriques et aux procédés de vapeur. « *Les aides seront révisées (...) et des fiches d'opération standardisées seront établies avec l'aide des filières* », prévient le Gouvernement (cf. encart).

(...)

Pour les plus grands sites industriels, le plan d'électrification s'appuie sur l'appel d'offres pour les [Grands Projets Industriels de Décarbonation](#) (AO GPID) qui cible les projets de décarbonation portés notamment par les sites les plus émetteurs (aide supérieure à 20 M€). La première relève, dont les résultats ont été annoncés en février 2026, permettra à terme d'électrifier jusqu'à 2 TWh par an. Une seconde relève est lancée : les lauréats seront désignés d'ici fin 2026.

(...)

Faciliter l'accès au réseau électrique

Au-delà des aides à l'équipement, le plan insiste sur les conditions d'accès à l'électricité, jugées déterminantes pour les acteurs économiques. Côté réseau, plusieurs évolutions visent à réduire les délais de raccordement, aujourd'hui sous tension avec la hausse des demandes. Le Gouvernement prévoit notamment des mécanismes de surréservation de capacité, le passage d'une logique de « premier arrivé, premier servi » à « premier prêt, premier servi », ainsi que la possibilité de raccordements temporaires pour certains projets industriels, sous le contrôle de RTE.

Cette dynamique s'accompagne d'une volonté de faciliter l'implantation de nouveaux sites industriels ou numériques (centres de données), notamment *via* un accès priorisé au réseau pour les projets les plus avancés, ainsi que par la mise à disposition de terrains déjà raccordés, annoncée par EDF.

En parallèle, l'accès économique à l'électricité doit être renforcé *via* des contrats de long terme, sur huit à dix ans, permettant aux entreprises de sécuriser leurs approvisionnements et de lisser leurs coûts dans un contexte de forte volatilité énergétique. Le plan prévoit concrètement qu'une partie du volume d'énergie renouvelable soutenue par l'État soit mise en vente sur les marchés très en avance (entre huit et dix ans). Quelques dizaines de MW seront mis en vente en 2027 avec l'objectif d'atteindre 1 GW dans les prochaines années.

Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, l'efficacité de ces mesures reposera aussi et surtout sur la capacité à garantir à tous les acteurs un accès pérenne à une électricité compétitive.

EDF lance un plan de 240 millions d'euros pour accélérer le passage à l'électricité des ménages modestes et des petites entreprises

Ce plan prévoit notamment le versement à environ 80 000 ménages modestes ou très modestes d'une prime de 1 000 euros cumulable avec les aides existantes, pour l'installation d'une pompe à chaleur.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/04/08/edf-lance-un-plan-de-240-millions-d-euros-pour-acceler-la-transition-electrique-des-menages-modestes-et-des-petites-entreprises_6678208_3234.html

Des pompes à chaleur et des camions électriques pour moins dépendre des hydrocarbures : le président-directeur général d'Electricité de France (EDF), Bernard Fontana, a annoncé, mercredi 8 avril, un plan de 240 millions d'euros pour accélérer le passage à l'électricité des ménages modestes et des petites entreprises et soutenir l'implantation d'industries très consommatrices d'électricité, dont les centres de données.

(...)

Une prime de 1 000 euros cumulable

Le plan prévoit notamment le versement à environ 80 000 ménages modestes ou très modestes d'une prime de 1 000 euros cumulable avec les aides existantes, pour les aider « à passer à la pompe à chaleur, ce qui leur permet de bénéficier de factures d'énergie moins chère », a insisté le PDG. L'investissement étant coûteux, ce coup de pouce permettra d'abaisser leur reste à charge à environ 3 000 euros, soit un coût inférieur à celui du remplacement d'une chaudière à gaz, selon EDF.

Pour les TPE-PME du transport routier, EDF prévoit de verser 30 millions d'euros d'aides à celles qui souhaiteraient passer aux poids lourds électriques, avec une prime moyenne de 15 000 euros par camion, dans la limite de deux par entreprise.

En complément, 50 millions d'euros seront consacrés à l'installation de 180 bornes de recharge pour les poids lourds répartis sur le territoire métropolitain d'ici à trois ans.

(...)

Le groupe va, en outre, consacrer 80 millions d'euros pour favoriser l'installation de nouvelles activités très consommatrices d'électricité : industries ou centres de données. « L'idée, explique Béatrice Bigois, est d'investir dans l'achat et le prééquipement de terrains, qui seront raccordés au réseau électrique, afin de fournir des solutions clés en main à des nouveaux acteurs » et de réduire les délais d'implantation par deux.

Est-ce le momentum des batteries domestiques ?

(article de Révolution énergétique)

Ces derniers jours, le prix de l'électricité a atteint des niveaux stratosphériquement négatifs à certains moments de la journée. Dimanche 26 avril à 14 heures, le mégawattheure s'est affiché à -478,8 €. Durant quelques heures, les rares abonnés à une offre à tarification dynamique étaient payés pour consommer. (...) C'est le résultat d'une consommation électrique particulièrement faible et d'une production abondante, notamment solaire.

En parallèle, les fabricants chinois de batteries domestiques commercialisent à tour de bras des modèles toujours plus puissants à des prix toujours plus bas. Parmi les derniers à être lancés sur le marché européen, la [Solarflow Mix de Zendure](#) et la [Solarbank Max d'Anker Solix](#). Deux batteries « plug & play » qui se branchent sur une prise électrique pour stocker de l'électricité (solaire ou non) et la redistribuer aux moments où l'électricité est la plus chère.

Des appareils tout-en-un, qui intègrent stockage, onduleurs AC/DC et selon les versions, des entrées photovoltaïques MPPT. Si les capacités et puissances proposées jusqu'ici étaient plutôt modestes, autour de 2

kWh pour une sortie d'environ 1000 W vendu autour d'un millier d'euros, l'évolution est fulgurante. Les deux modèles que nous évoquons proposent un stockage de base de 7 à 8 kWh, modulable à la hausse, pour une puissance de sortie allant jusqu'à 4500 W et un prix d'environ 2000 €.

En associant ce système à une petite centrale solaire de 3 kWc dans le sud de la France, il est possible d'amortir le coût de la batterie en cinq ans environ. (...).

Flexibilité de la demande : la dynamique démarre, selon RTE

Le cadre et les outils se mettent en place pour inciter le décalage des consommations vers les périodes de forte production d'électricité. Les effets sur la courbe de consommation devraient être visibles dans les prochaines années.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/barometre-flexibilite-demande-consommation-electricite-tertiaire-residentiel-47918.php4>

(...)

L'évolution du mix électrique, la sortie des fossiles et l'électrification augmentent les [besoins de flexibilité](#) de la demande : il s'agit désormais de consommer l'électricité au moment où elle est produite, et ce, autant l'été que l'hiver, pas seulement pendant les pointes hivernales. En effet, les périodes où la production d'électricité est abondante et les prix bas, voire négatifs, se multiplient. Les écarts de prix se creusent entre ces périodes d'abondance et les créneaux dits de pointe (18h-21h).

Pour éviter d'écrêter les productions nucléaire et renouvelables, il s'agit donc de décaler au maximum les consommations vers ces périodes d'abondance, ce qui permettrait en parallèle de faire bénéficier les consommateurs de prix bas. Un système gagnant-gagnant pour le système électrique et les consommateurs.

(...)

Les différentes flexibilités

Une première étape consiste à faire évoluer les [heures creuses](#) pour [transformer structurellement](#) la demande. Engagée fin 2025, cette transition s'achèvera fin 2027 et devrait permettre de placer 5 gigawatts (GW) de consommation l'après-midi, estime RTE. La programmation des équipements de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude et de la recharge de véhicules électriques, appelée les « flexibilités régulières », devrait être amplifiée par cette réforme, qui s'accompagnera également du développement de [nouvelles offres](#) par les fournisseurs et les agrégateurs.

En parallèle, devront être activées à plus courte échéance les « flexibilités dynamiques ». Celles-ci sont nécessaires pour pallier les variations de consommation liées à la météo et les variations de productions renouvelables. Elles s'anticipent la veille ou quelques heures avant.

Enfin, restent nécessaires les « flexibilités d'équilibrage » qui permettent d'assurer l'équilibre du système à très court terme (moins d'une heure) et qui nécessitent un gisement limité, déjà opérationnel.

Il s'agit donc, avant tout, d'augmenter les flexibilités régulières et, dans un second temps, dynamiques, pour réduire les consommations résiduelles nécessitant le recours à des moyens de production pilotables quand, à d'autres moments, les productions sont écrêtées. Plusieurs jalons ont été posés en 2025.

Tertiaire : une accélération nécessaire

Dans le tertiaire, qui représente 30 % de la consommation d'électricité nationale, l'année 2025 a été marquée par le développement de « *deux briques essentielles* » : les outils de gestion technique du bâtiment (GTB) [Flex ready](#) et les [règles de marché Nebco](#).

« Les premières permettent d'optimiser localement la programmation des usages des bâtiments en tenant compte d'informations sur les prix, et le second permet aux agrégateurs de dépasser le concept historique d'effacement de consommation pour valoriser des décalages de consommation, donc une baisse assortie d'une hausse en anticipation ou en report », explique RTE.

(...)

Dans le résidentiel, si la prise de conscience est là, elle n'est pas encore visible sur les courbes de consommation. « Le pilotage est plus fréquent chez ceux ayant une puissance souscrite élevée ou un contrat à tarifs différenciés, ainsi que chez les moins de 50 ans, ayant une appétence pour les solutions innovantes », note RTE. Malgré tout, le nombre de consommateurs résidentiels activables sur le mécanisme Nebco a doublé depuis fin 2024, pour dépasser 600 000. Près de 35 % de propriétaires de véhicules électriques indiquent piloter la recharge. Les marges de progrès sont donc très importantes.

1. Consulter le baromètre

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2026-04/2026-04-17-barometre-flexibilite-con>

NUCLEAIRE

Cigéo : le Gouvernement rehausse le coût à 37,02 milliards d'euros

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/revision-cout-cigeo-andra-47780.php4>

Un arrêté, publié ce mercredi 1^{er} avril, fixe à 37,02 milliards d'euros (Md€) le coût total associé à la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MAVL) par stockage en couche géologique profonde. Ce montant couvre les coûts du projet de centre industriel de stockage géologique (Cigéo) situé sur la commune de Bure (Meuse), ainsi que la fiscalité due par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

Jusqu'à maintenant, le coût de Cigéo était évalué à 25 Md€ depuis un arrêté pris par Ségolène Royal en janvier 2016. Ce coût couvrait « la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs » HA et MAVL (sans plus de précision), sur une période de 140 ans à partir de 2016.

En mai 2025, l'Andra avait remis au Gouvernement un nouveau chiffrage du projet Cigéo qui évaluait entre 26,1 et 37,5 Md€ le coût du stockage géologique des déchets nucléaires les plus dangereux. Ce chiffrage « est exprimé aux conditions économiques de 2012, ce qui correspond aujourd'hui entre 33,6 et 46 Md€ exprimé en euros 2025 », précise l'Andra. En Outre, cette évaluation couvrait l'ensemble des coûts de conception, de construction et d'exploitation de Cigéo, ainsi que les charges liées aux assurances, impôts et taxes.

9,74 Md€ pour la construction

Aujourd'hui, le Gouvernement fixe le nouveau « *coût industriel de référence* » de Cigéo à 33,36 Md€, dont 9,74 Md€ pour la seule phase de construction initiale. Outre la construction, ce coût industriel de référence couvre aussi les phases de conception, d'exploitation et de fermeture de Cigéo, sur une période de 151 ans à partir de 2016, précise l'arrêté.

Par ailleurs, le texte ajoute un coût de la fiscalité due par l'Andra. Il est évalué à 3,66 Md€, ce qui porte la facture finale à 37,02 Md€.

Matières ou déchets radioactifs, le débat public met en lumière une distinction stratégique

La CNDP a établi le bilan du débat public qui s'est tenu entre octobre 2025 et février 2026 sur le sixième plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. La distinction stratégique entre matières et déchets soulève de nombreuses questions.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/debat-public-pngmdr-bilan-distinction-matieres-dechets-radioactifs-47819.php4>

1. Télécharger le compte-rendu du débat public

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47819-pngmdr-debat-public-co>

Résumé de l'article :

Questions clés et enjeux La qualification influence la crédibilité des scénarios de réutilisation, la perspective de fermeture du cycle nucléaire, et le dimensionnement des stockages. Actuellement, environ 380 000 tonnes de matières radioactives sont en attente de valorisation, notamment uranium appauvri, combustibles MOX usés, plutonium séparé. La gestion de ces stocks soulève des questions de capacité, de sûreté, notamment à La Hague, et de réduction des stocks de plutonium, dont 72 tonnes sont stockées. La valorisation via retraitement présente des avantages (économie de ressources, réduction de radiotoxicité, diminution des volumes), mais suscite aussi des critiques, notamment sur la maturité technologique et l'impact environnemental des PFAS utilisés.

Fixation d'un terme pour la requalification Une proposition consiste à définir un horizon temporel (environ 30 à 100 ans) pour requalifier une matière en déchet si aucune valorisation n'est envisagée. La crédibilité de la fermeture du cycle, notamment par réacteurs à neutrons rapides, est contestée par certains acteurs, comme Greenpeace, qui dénoncent le manque de maturité technologique.

Plans de valorisation et transparence Les plans de valorisation, obligatoires pour les détenteurs de matières, n'ont pas été rendus publics lors du débat, ce qui a suscité des controverses. La CNDP recommande leur transparence et la fixation d'échéances pour leur requalification. La distinction entre matières et déchets a aussi des implications financières (provisionnement, dimensionnement des infrastructures) et géopolitiques, notamment concernant l'exportation ou le traitement de l'uranium de retraitement à l'étranger.

Recommandations et perspectives La CNDP recommande la mise à jour préalable d'informations pour le public, la création d'un groupe de travail dédié à la classification, et la fixation d'échéances pour la requalification. La DGEC dispose de trois mois pour répondre à ces demandes, dans un cadre de concertation continue jusqu'à la publication du plan en décembre 2026.

MATIERES PREMIERES

Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'ancien bassin gazier de Lacq se rêve en nouvelle « vallée des aimants »

https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/04/12/dans-les-pyrenees-atlantiques-l-ancien-bassin-gazier-de-lacq-se-reve-en-nouvelle-vallee-des-aimants_6679529_3234.html

En Nouvelle-Aquitaine, un hub européen de recyclage de terres rares et de production d'aimants permanents sort de terre. Un enjeu de souveraineté pour les Occidentaux face au monopole chinois, et un moyen pour ce territoire béarnais de renouer avec son âge d'or industriel.

(...)

Une filière d'exploitation d'aimants permanents y est en développement. Ces composants, fabriqués à partir de terres rares, sont désormais incontournables pour produire batteries électriques, turbines d'éoliennes ou systèmes de guidage de missiles et de drones. A l'heure de la compétition géopolitique mondiale pour les technologies du XXI^e siècle, [ce futur hub européen situé à Lacq](#), en plein cœur des Pyrénées-Atlantiques, viendrait concurrencer la Chine, qui contrôle 70 % de la production minière de terres rares et 90 % de leur traitement. Une hégémonie devenue un danger mortel pour de nombreuses industries occidentales alors que Pékin conditionne de plus en plus ses exportations.

(...)

Quatre plateformes industrielles distinctes sont réparties sur près de 600 hectares, avec plus de 30 entreprises, dont 24 classées Seveso, et environ 200 sociétés prestataires de services. Le tout réunit plus de 7 500 salariés, soit autant qu'à la grande époque gazière du bassin, et vise un objectif de 10 000 emplois et 3 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2032.

« Un écosystème unique »

La nouvelle filière des aimants contribue à ce développement, avec l'usine en construction de Caremag, filiale de la start-up lyonnaise Carester, spécialisée dans le recyclage des terres rares. Financée à hauteur de 106 millions d'euros par l'Etat et de 110 millions d'euros par le groupe japonais Iwatani Corporation, la production doit commencer avant la fin de l'année 2026. L'usine compte recycler 2 000 tonnes d'aimants par an et raffiner 5 000 tonnes de concentrés miniers venus de Malaisie, du Brésil, d'Afrique du Sud et du Canada, pour produire des oxydes purs de terres rares, dont 650 tonnes de néodyme, 150 tonnes de praséodyme, 90 tonnes de terbium et 500 tonnes de dysprosium.

De tels volumes feraient du site béarnais d'une centaine de salariés le premier producteur occidental de terres rares lourdes, avec 15 % de la production mondiale. De quoi expliquer pourquoi le dossier est surveillé de près, bien au-delà de la Nouvelle-Aquitaine, à Paris, Bruxelles, Tokyo ou Washington. Carester vient d'ailleurs de signer [un accord avec le fonds français pour les métaux critiques](#), créé en 2023 et doté de 500 millions d'euros d'argent public. Ce dernier a été confié à la société privée InfraVia pour sécuriser les approvisionnements stratégiques de l'Hexagone. « *On a choisi de s'installer à Lacq car on nous proposait un site clés en main dans un bassin classé Seveso, donc déjà habitué à gérer des industries ultrasécurisées. C'est une assurance fondamentale pour nous* », explique Frédéric Carencotte, président et cofondateur de Carester.

A quelques centaines de mètres de Caremag doit s'installer dans les prochains mois l'usine de l'entreprise britannique Less Common Metals (LCM), un des rares fabricants de métaux et d'alliages de terres rares opérant hors de Chine. (...)

LCM, par ailleurs déjà cliente de Solvay, qui va reprendre la production d'oxydes de terres rares sur son site historique de La Rochelle, va installer à Lacq une unité de métallisation. Elle transformera les oxydes produits par Caremag en métal utilisable pour fabriquer de nouveaux aimants. Un projet à 110 millions d'euros d'investissements.

Avec ces deux usines côte à côte, le bassin béarnais serait donc capable de faire ce qu'aucun autre site en Europe ne fait encore : recycler un aimant usagé et fabriquer un métal prêt à l'emploi pour l'industrie. « *C'est un écosystème unique sur le continent* », se félicite Grant Smith, le président de LCM. Lacq cherche à accueillir le troisième maillon de la chaîne, avec une usine de fabrication d'aimants. Les services de Chemparc prospectent, et, selon nos informations, des discussions sont en cours avec USAR.

Acceptabilité sociale

Les financements publics sont indispensables pour couvrir de tels projets aux débouchés encore incertains. Recycler des terres rares en France coûte plus cher qu'en produire de nouvelles [en Chine dans des conditions sociales et environnementales moins exigeantes](#). Les clients de Caremag et de LCM doivent être prêts à payer un prix plus élevé pour une matière première stratégique, produite de manière décarbonée – l'usine de Caremag sera 100 % électrique. « *Plus de 70 % de notre future production est déjà réservée. Nous sommes sous contrat avec le Japon pour fournir le pays en dysprosium et en terbium. Nous avons également un contrat d'approvisionnement avec le groupe Stellantis* », affirme M. Carencotte, de Carester.

Le renouveau du bassin de Lacq ne se limite pas qu'aux terres rares. Il passe également par les agrocarburants ou le recyclage textile, avec l'arrivée prochaine de la société française Reju, filiale du groupe Technip Energies spécialisée dans le traitement du polyester. Sur les 45 hectares de l'ancienne fabrique d'engrais du groupe Yara, parti en 2018, l'entreprise lyonnaise Elyse Energy prévoit, elle, de développer le programme E-Cho – qui vise à produire du carburant bas-carbone –, avec l'implantation, d'ici à 2030, d'une unité de production de 80 000 tonnes d'e-méthanol par an, destinées au secteur maritime, et d'autant de kérosène fabriqué à partir de biomasse pour l'aviation.

Ce dernier projet prévoit 2 milliards d'euros d'investissement et promet 300 emplois. C'est aussi le plus décrié : plusieurs associations environnementales, dont Greenpeace, dénoncent une opération de greenwashing pour permettre « *l'écoblanchiment du trafic aérien* ». « *Nous nous inscrivons dans le cadre réglementaire défini par l'Union européenne et ses objectifs de décarbonation à horizon 2050* », répond Mathieu Hoyer, directeur du projet E-Cho chez Elyse Energy. Le groupe attend les autorisations de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour une décision finale d'investissement prévue en 2027.

La question de l'acceptabilité sociale est de plus en plus sensible sur le bassin, où vivent 55 000 personnes dans la soixantaine de communes voisines. « *L'histoire de Lacq est liée à l'industrie ; les populations, ici, sont habituées à vivre près des usines. Mais les nouveaux enjeux de décarbonation et de transition environnementale obligent à réfléchir autrement que par le passé* », reconnaît le député David Habib. « *On veut de la souveraineté et des emplois, mais sans nuisances ni contraintes, c'est un défi de tout concilier* », résume Audrey Le-Bars, de Chemparc.

(...)

« Des résultats qui dépassent les hypothèses hautes » : en Alsace, la course au lithium s'accélère grâce aux projets de géothermie

Les projets de géothermie profonde se multiplient dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Au-delà de la chaleur, les industriels visent le lithium contenu par les eaux géothermales. Mais la population y est de plus en plus opposée.

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/grand-est/des-resultats-qui-depassent-les-hypotheses-hautes-en-alsace-la-course-au-lithium-saccele-re-grace-aux-projets-de-geothermie-2225077>

Des résultats qui « dépassent les hypothèses hautes ». Arverne Group, spécialiste de la géothermie basé à Pau (Pyrénées-Atlantiques), a partagé le 26 mars dernier les conclusions de tests conduits sur le premier forage de sa filiale alsacienne Lithium de France. Elle creuse à 2.700 mètres sous terre au lieu-dit Schwabwiller, sur la commune de Betschdorf (Bas-Rhin), pour exploiter les eaux géothermales profondes.

Avec deux objectifs affichés et au potentiel désormais confirmé : capter de la chaleur (pouvant servir à des industriels par exemple) et extraire du carbonate de lithium de qualité batterie pour l'industrie automobile. La géothermie fonctionnant en circuit fermé, les eaux sont puisées puis réinjectées dans le sous-sol une fois délestées de ces deux éléments.

Selon Lithium de France, le débit de l'eau est plus élevé qu'attendu, tout comme sa température, qui affiche 145 °C. La teneur en lithium, de 180 milligrammes par litre, devrait permettre, sous conditions, de mettre en service d'autres projets de centrales en Alsace, pour une production en vitesse de croisière de 27.000 tonnes par an durant trois décennies.

Soit l'équivalent de l'équipement de 800.000 véhicules électriques chaque année. Pour Arverne, ces résultats constituent « la meilleure preuve concrète, mesurée et reproductible, que le projet en Alsace est l'un des plus prometteurs d'Europe ».

15 permis exclusifs de recherche

Si l'Alsace est si propice à la géothermie profonde, avec des puits forés à parfois plus de quatre kilomètres et des eaux pouvant atteindre une température de 200 °C, c'est grâce à sa géologie. Elle est située dans le fossé rhénan, une plaine de 300 kilomètres de long mais à peine de 40 à 50 kilomètres de large à cheval sur la France, l'Allemagne et la Suisse, en extension depuis plus de 25 millions d'années. Son sous-sol est fracturé, parfois très profondément, permettant aux eaux chaudes de remonter le long de réseaux de failles et de former des poches près de la surface.

(...)

L'Alsace pourrait couvrir entre un tiers et la moitié des besoins en lithium des quatre gigafactories qui sont en projet en France.

En parallèle, les projets d'ES Géothermie ont progressé avec la production (en lien avec l'entreprise minière Eramet) de premiers échantillons de lithium de qualité batterie en 2022, puis [l'inauguration d'une usine pilote à Rittershoffen](#). C'est dans ce contexte qu'Arverne Group est arrivé sur le territoire avec la reprise du permis de Fonroche et la création en 2020 de Lithium de France.

Pierre Brossollet, fondateur et PDG d'Arverne, estime que « l'Alsace pourrait couvrir entre un tiers et la moitié des besoins en lithium des quatre gigafactories qui sont en projet en France. Ces besoins sont estimés à environ 100.000 tonnes par an ».

Indépendance énergétique

(...)

Pour autant, la filière du lithium géothermal n'en est qu'à ses débuts. Preuve en est, le cluster « alliance lithium » de l'Association française des professionnels de la géothermie vise à « mettre en place le cadre réglementaire » du secteur, selon sa déléguée générale, Virginie Schmidle-Bloch.

Le débouché de Schwabwiller - dont la mise en exploitation n'est pas attendue avant 2028 - est déjà tout trouvé : la fourniture de 25.000 tonnes par an a été contractualisée avec Renault. Pour « maîtriser toute la chaîne de valeur » et « faire en sorte que tout cela ne reparte pas en Chine », comme l'explique Pierre Brossollet, Lithium de France, ES Géothermie et Eramet coconstruisent un projet de raffinerie à Hatten, toujours en Alsace du Nord.

Arverne Group, qui affiche un volume d'activité brute de quelque 25 millions d'euros, devrait investir au total dans les 100 millions d'euros pour le seul site de Schwabwiller, selon son dirigeant. Il envisage un gain de 450 millions d'euros par an grâce au lithium alsacien, avec une marge Ebitda de 75 % et l'emploi direct de 200 personnes.

D'autres terrains d'exploration sont envisagés en France par le groupe, en Auvergne en particulier, tandis que des projets de captage géothermal de la matière première critique qu'est le lithium sont portés par d'autres acteurs ailleurs en Europe, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie.

Acceptabilité en baisse

Reste que ces projets se heurtent parfois à l'opposition des habitants. Joël Rang, qui habite à 300 mètres du forage de Schwabwiller, y voit une véritable « course au lithium ».

Avec plusieurs riverains, il a vainement tenté de faire annuler par la justice les permis octroyés à Lithium de France pour ce site, mettant notamment en avant le risque sismique. Au-delà du précédent Fonroche à Vendenheim, la centrale de Rittershoffen a été mise à l'arrêt en décembre 2025 après la multiplication de séismes induits.

Les riverains critiquent aussi l'évolution du paysage et l'artificialisation en masse de terres arables, à Hatten en particulier. Muriel Maniere, porte-parole du collectif « Hatten demain » fondé en 2021, rappelle que des friches industrielles sont disponibles dans des communes proches et que la zone industrielle en projet pour la raffinerie empiétera sur un site historique local, « seul champ de bataille de 1945 encore visible et interprétable en Alsace ».

Face à cette acceptabilité des projets en baisse et l'échec d'une consultation du public, Lithium de France a [récemment suspendu un autre forage exploratoire](#), à Soufflenheim. Plus au sud, dans le Haut-Rhin, Vulcan - qui n'a pas donné suite aux sollicitations des « Echos » - a vu récemment son PER de gîtes (gisements) géothermiques annulé (mais pas son PER lithium, qui est, lui, maintenu) à la suite du [recours de Mulhouse Alsace agglomération](#) et de treize de ses communes membres.

Lithium : l'Anses met en lumière des risques sanitaires et environnementaux

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lithium-risques-sanitaires-environnementaux-anses-avis-47861.php4>

L'Agence de sécurité sanitaire (Anses) a publié ce jeudi 16 avril deux avis relatifs aux risques sanitaires et environnementaux présentés par le lithium. Et ce, au moment où l'usage de ce métal utilisé comme médicament, ainsi que dans la composition de produits cosmétiques, dans la fabrication de [batteries de voitures](#), de téléphones, du verre ou encore de la céramique, est en croissance.

Le premier de ces avis (1) porte sur les options de gestion réglementaire du lithium et de trois de ses sels (chlorure de lithium, carbonate de lithium et hydroxyde de lithium). L'Agence a déjà proposé, en 2020, de classer ces trois sels comme toxiques pour la reproduction dans le cadre du règlement européen relatif à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances chimiques et de mélanges (CLP). (...)

L'Agence recommande par ailleurs l'exploration d'une procédure d'identification du lithium comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) au titre du règlement Reach. «(...) On notera également sa recommandation portant sur une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement relative aux activités d'extraction minière du lithium et de recyclage, alors que l'[ouverture d'une mine de lithium](#) est en projet dans l'Allier.

Le deuxième avis (2) de l'Agence, accompagné d'un rapport, porte sur l'élaboration de valeurs toxicologiques de références (VTR), c'est-à-dire des niveaux d'exposition sans effet nocif pour la population. (...) L'Anses recommande par ailleurs de fixer une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) contraignante dans le cadre de la directive européenne concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.

1. Télécharger l'avis de l'Anses sur la gestion réglementaire du lithium

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47861-avis-anses-lithium-gestion-reglementaire.pdf2>

Télécharger l'avis et le rapport de l'Anses sur les valeurs toxicologiques de référence du lithium <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-47861-avis-rapport-anses-lithiumCO2>

CO2

Les premiers prototypes pour pomper le CO₂ de l'air voient le jour en France, entre promesses et incertitudes

Des start-up et des chercheurs développent des technologies capables de capter le dioxyde de carbone directement dans l'atmosphère. Prometteuses sur le papier, ces « émissions négatives » restent encore coûteuses, incertaines et controversées.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/04/10/les-premiers-prototypes-pour-pomper-le-co-de-l-air-voient-le-jour-en-france-entre-promesses-et-incertitudes_6678758_3244.html

A première vue, elle passerait inaperçue. Dressée à l'arrière d'une usine de Drancy (Seine-Saint-Denis), la tour de réfrigération s'apparente à une installation industrielle ordinaire : un caisson métallique de 3,5 mètres de haut, coiffé d'un ventilateur, qui tourne dans un bruit de fontaine. Elle est en réalité le premier prototype français de « *direct air capture* » (captage du dioxyde de carbone dans l'air, DAC), une technologie conçue pour pomper le CO₂ directement dans l'atmosphère afin d'atténuer la crise climatique.

(...)

Depuis juillet 2025, la machine a fonctionné environ 1 500 heures et capturé 1,3 tonne de CO₂. « *A ce stade, il s'agit surtout de démontrer que cela fonctionne sans risque* », explique Valentin Fougerit, cofondateur et dirigeant de la start-up Yama, en montrant le tableau de bord où s'affichent les mesures en temps réel. Pour l'instant, le gaz récupéré est relâché dans l'air. A terme, l'entreprise projette de le stocker dans du béton ou de l'utiliser pour fabriquer des carburants de synthèse pour les avions.

Mais l'enjeu est ailleurs : changer d'échelle. Aujourd'hui, le prototype peut capter 22 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent de l'empreinte carbone annuelle de deux Français. L'entreprise vise 400 tonnes par an en 2027, 40 000 en 2029-2030 et jusqu'à 1 million en 2033-2034. « *A partir du moment où l'on ne veut pas décroître, il faut malheureusement aller vers le technosolutionnisme pour arrêter de détruire la planète* », avance Aurélie Gonzalez, qui a cofondé et dirige également Yama.

Enjeu colossal

Cette jeune pousse n'est qu'une pièce d'un puzzle bien plus vaste. Partout en France, les projets se multiplient, à mesure que les premiers démonstrateurs sortent de terre, pour développer ces « émissions négatives ». Il ne s'agit plus seulement d'éviter les rejets de CO₂, mais aussi de retirer celui déjà accumulé dans l'atmosphère. L'enjeu est colossal : le GIEC estime qu'il faudra en capter environ 10 milliards de tonnes par an d'ici à 2100 dans le monde pour limiter le réchauffement à 2 °C.

Pour y parvenir, les approches divergent fortement. Certaines reposent sur des technologies lourdes, comme le captage du dioxyde de carbone dans l'air ou la bioénergie avec captage et stockage du carbone (Beccs), qui combine production d'énergie et enfouissement du CO₂ dans des formations géologiques profondes. D'autres misent sur des solutions plus simples, comme la plantation d'arbres ou l'exploitation de processus naturels.

A Gif-sur-Yvette (Essonne), dans un petit laboratoire hébergé dans un ancien corps de ferme, le géochimiste Esteban Gaitan teste ainsi une méthode fondée sur l'altération accélérée des roches. Dans une série de colonnes remplies de terre, de l'eau s'écoule à travers des basaltes plus ou moins finement broyés. En analysant l'alcalinité, le pH ou encore la température du liquide en sortie, ce scientifique de l'entreprise ClimeRock évalue la quantité de carbone captée.

Le principe consiste à accélérer un phénomène géologique qui se déroule habituellement sur des millions d'années. Au contact de l'eau de pluie chargée en CO₂, les roches silicatées se dissolvent lentement, libérant des nutriments tout en piégeant le carbone sous forme de bicarbonates. Ceux-ci finissent ensuite entraînés vers les océans, où ils sont stockés sur de très longues périodes.

(...) La technique pourrait capter entre 2 et 3 tonnes de CO₂ par hectare tous les cinq ans, à condition d'épandre d'importantes quantités de roche. Un autre avantage, souligne-t-il : l'amélioration potentielle de la fertilité des sols.

« Illusion »

« *C'est une technique avec un large potentiel* », confirme Daniel Goll, chercheur au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, qui mène plusieurs projets sur le sujet, dont l'un en partenariat avec ClimeRock. Fondée sur une ressource abondante et sans concurrence avec la production alimentaire, elle pourrait capter entre 1 et 2 milliards de tonnes de CO₂ par an à l'échelle mondiale, estime-t-il.

Ces technologies restent toutefois largement expérimentales, et leur déploiement à grande échelle soulève de nombreuses incertitudes. Rapidité du stockage, effets sur les sols, risques de contamination par certains métaux lourds : autant de questions encore en suspens pour l'altération des roches.

Du côté du captage du dioxyde de carbone dans l'air, ce sont surtout le coût et la consommation d'énergie qui suscitent des interrogations. La tonne de CO₂ captée se vend aujourd'hui autour de 1 000 dollars (855 euros) même si les industriels espèrent descendre rapidement sous les 300. Chez Yama, Aurélie Gonzalez assure que sa technologie consomme deux fois moins d'énergie que les DAC de première génération, car elle ne nécessite pas de chauffer les solvants à haute température.

Au-delà des défis techniques, c'est la place de ces « solutions » dans la stratégie climatique qui provoque un débat. **Le risque, soulignent de nombreux experts, est de retarder les efforts de réduction des émissions, pourtant prioritaires. « Ces technologies peuvent donner l'illusion que l'on peut continuer à émettre comme aujourd'hui, alors qu'elles ne sont pas mures, coûtent cher et consomment beaucoup d'énergie », alerte Anne Bringault, la directrice des programmes du Réseau Action Climat.**

« Besoin des pouvoirs publics »

(...)

Le secteur dépend aujourd'hui largement du marché volontaire du carbone, où entreprises et particuliers peuvent acheter des crédits pour compenser leurs émissions, notamment à ces start-up. Les jeunes pousses, elles, cherchent à convaincre investisseurs et pouvoirs publics de soutenir leur montée en puissance, dans un contexte où les capitaux se dirigent plus volontiers vers d'autres industries, comme l'intelligence artificielle.

(...)

Dans l'immédiat, la France tempore. La [nouvelle feuille de route climatique](#) prévoit 1 million de tonnes d'« émissions négatives » en 2040 et 21 millions à l'horizon 2050, des objectifs plus modestes que ceux envisagés à l'échelle européenne. Une prudence assumée face aux incertitudes. Car derrière ces technologies se joue une question décisive : peuvent-elles devenir un outil crédible de la lutte contre le réchauffement ou ne resteront-elles qu'un pari incertain ?

Transport de CO₂ : un intérêt manifeste dans le Nord Est, selon Natran

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/CCUS-transport-CO2-carboduc-natran-nord-est-47857.php4>

« *Les résultats confirment le besoin d'un projet d'infrastructure [de CO₂] à grande échelle, au service de la décarbonation et de l'attractivité des territoires* », analyse le gestionnaire de réseau de gaz Natran, qui livre les résultats d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé sur son projet interrégional de transport de CO₂ dans la partie Nord Est de la France.

L'opérateur envisage en effet de créer une « dorsale de transport de CO₂ d'environ 1 000 kilomètres, sur quatre régions françaises (Grand Est, Hauts-de-France, Normandie et Ile-de-France) ». Il permettrait de connecter les grands émetteurs locaux, des utilisateurs et des ports, notamment celui de Dunkerque, en vue de l'exportation du carbone vers les projets de stockage d'Europe du Nord.

Lors de cet AMI, Natran a identifié un volume total de CO₂ de 16,7 millions de tonnes par an (dont 6,4 Mt de CO₂ biogénique), « soit 27 % des émissions de l'industrie manufacturière française ». Près de 200 acteurs se sont manifestés, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur : 90 industriels émetteurs (industrie mais aussi incinérateurs, chaufferies biomasse, gestionnaires de déchets), plus de 100 sites de méthanisation qui souhaitent valoriser le CO₂ biogénique, 5 agrégateurs de volume et un projet de stockage souterrain dans le bassin parisien. « Des émetteurs luxembourgeois, allemands et suisses ont aussi manifesté leur intérêt auprès de NaTran, conférant au projet une dimension transfrontalière ».

Côté utilisateurs, « des besoins conséquents pour des projets de valorisation de ce CO₂ ont été identifiés pour un total de 2 millions de tonnes par an », notamment dans le Grand Est et en Normandie. Enfin, des exutoires via les terminaux maritimes et des canalisations sous-marines ont été identifiés.

Natran indique donc lancer une étude de faisabilité sur ce projet de carboeduc.